

Demande de proposition (DP)

TSIS221931

Request for Proposal (RFP)

TSIS221931

Date	Date
2022-novembre-23	2022-November-23
Postes Canada sollicite des propositions pour les services de transport suivant ainsi que les services connexes :	Canada Post is looking for Proposals for the performance of the following transportation and related services:
Résumé de la description des services	Summary of Description of Services
Désignation et endroit du service :	Name and location of service:
ROUYN-NORANDA (QC) SERVICES ROUTIERS	ROUYN-NORANDA (QC) HIGHWAY SERVICES
1. ROUYN-NORANDA (QC) & NORMÉTAL SR J003/J004 2. ROUYN-NORANDA (QC) & TASCHEREAU SR J005/J006	1. ROUYN-NORANDA (QC) & NORMÉTAL SR J003/J004 2. ROUYN-NORANDA (QC) & TASCHEREAU SR J005/J006
Les proposants peuvent soumissionner pour un, ou pour les deux services.	Proposers may bid on one, or both services.
Nature du service :	Nature of Service:
Transport du courrier pour un service routier entre les points de livraison et points de cueillette désignés tels qu'ils sont décrits dans la Description du service proposée à l'annexe A.	Transportation of mail by Highway Service between designated delivery points and designated tender points as described in the Description of Service, Schedule "A".
Genre d'équipement utilisé :	Type of Equipment:
ROUYN-NORANDA (QC) & NORMETAL SR J003/J004 1 Furgon cube 16 pieds	ROUYN-NORANDA (QC) & NORMETAL SR J003/J004 1 Cube van 16'
ROUYN-NORANDA (QC) & TASCHEREAU SR J005-J006 1 Furgon cube 16 pieds	ROUYN-NORANDA (QC) & TASCHEREAU SR J005-J006 1 Cube van 16'
Voir d'autres spécifications à l'annexe A – Description du service	Refer to further specifications in Schedule "A" – Description of services
Date d'entrée en vigueur du service :	Commencement date of service:
2023-avril-01	2022-April-01
Durée du contrat :	Duration of Agreement:
JUSQU'À 5 ANS	UP TO 5 YEARS
Tarif de base à indiquer dans la soumission :	Basis of rate to be quoted:
Tarif fixe par année selon l'annexe « C »	Fixed Rate Per Annum as per Schedule "C"
Renseignements	Inquiries
Les renseignements nécessaires pour respecter la demande de proposition (DP) peuvent être obtenus par téléphone ou par courriel en communiquant avec le représentant de l'autorité contractante de Postes Canada ci-dessous :	Necessary information respecting the RFP may be obtained by telephoning or emailing the Canada Post Contracting Authority representative below at:
Ian Saenz Agent, Gestion de l'approvisionnement ian.saenz@canadapost.postescanada.ca	Ian Saenz Procurement Officer ian.saenz@canadapost.postescanada.ca
Le soumissionnaire doit envoyer l'ensemble des questions, de la correspondance et des communications quelles qu'elles soient à l'autorité contractante de Postes Canada. Postes Canada communiquera uniquement avec les soumissionnaires par l'entremise de l'autorité contractante de Postes Canada.	Proposer must direct all questions, correspondence and communications whatsoever to the Canada Post Contracting Authority. Canada Post will only communicate with Proposers through the Canada Post Contracting Authority.
Heure et date limite de réception de la soumission (date et heure de clôture prescrites)	Deadline for Receipt of Proposals (Closing Time)
Conformément à l'article 12, la soumission doit être reçue par Postes Canada à l'adresse indiquée ci-dessous :	The Proposals must be received by Canada Post at the address below no later than 14:00 Ottawa time; Refer section 12.0
Le 14 décembre 2022 au plus tard à 14h00 heure d'Ottawa ("Date et Heure de Clôture") À l'attention de: l'agent de contrôle des demandes No de la DP. : TSIS221931 PAR COURRIEL : tender.control@canadapost.ca	December 14, 2022 no later than 14 :00 Ottawa Time (the "Closing Date and Time") Attention: Solicitation Control Officer RFP no. : TSIS221931 VIA E-MAIL: tender.control@canadapost.ca
*** OU *** Télécopieur : (514) 284-0550	*** OR *** FAX: (514) 284-0550
Nous encourageons les soumissionnaires à soumettre leur soumission en temps opportun afin de s'assurer de leur réception avant la date et heure de clôture prescrite. Toutes DP reçu par l'agent de contrôle des demandes demeureront en leur possession et scellées jusqu'à la date et heure de clôture prescrite.	We encourage all Proposer's to submit their proposal in a timely fashion as to ensure that they are received prior to the closing date and time requirement. All proposals received by the Solicitation Control Officer will remain in their possession unopened until the Tender Closing.

	RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES		INFORMATION TO PROPOSERS
1.0	<p>Objectif de cette demande de proposition</p> <p>Postes Canada est à la recherche de services de tri, de livraison et de levée du courrier (connus sous le nom de services urbains fusionnés) dans une ville donnée OU à des services de transport de courrier (connus sous le nom de services routiers) entre des points de ramassage et de livraison donnés ou à d'autres types de service de transport tels que décrits dans la Description du service qui figure à l'annexe A.</p> <p>La DP établit le procédé par lequel un ou plusieurs soumissionnaires seront sélectionnés et par l'entremise duquel un ou des contrats leur seront accordés.</p>	1.0	<p>Objective of this Request for Proposal (RFP)</p> <p>The Corporation "Canada Post" has a requirement for Sortation, delivery and collection of mail (known as Combined Urban Services) in a designated city OR Transportation services of mail (known as Highway Service) between designated pickup and delivery points OR other type of transportation services as described in the Description of Service, Schedule "A".</p> <p>This RFP sets out the process by which a Proposer or Proposers will be identified for potential Agreement award or awards.</p>
2.0	<p>Comment répondre à cette demande de proposition</p> <p>Le soumissionnaire doit inclure les documents suivants dans sa proposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnaire de la DP rempli (annexe B) ▪ Grille tarifaire (annexe C) ▪ Lettre d'offre signée (annexe E) <p>Le fait de ne pas fournir tous les renseignements requis complets et correctement remplis et signé et daté au besoin peut entraîner le rejet de la proposition par Postes Canada.</p> <p>Proposition confidentielle Tous les renseignements concernant les modalités et les aspects financiers ou techniques de l'offre du soumissionnaire qui, selon celui-ci, sont de nature exclusive ou confidentielle doivent clairement porter la mention « EXCLUSIF » ou « CONFIDENTIEL » à chaque page ou article pertinent. Cette mention peut également être indiquée dans un énoncé s'appliquant à l'ensemble de l'offre.</p> <p>La Société ainsi que toute tierce partie agissant en son nom traiteront de tels renseignements de façon confidentielle, à moins que la divulgation de ces renseignements ne soit prescrite par la loi ou toute autre exigence juridique ou sur ordonnance d'un tribunal judiciaire ou administratif compétent.</p>	2.0	<p>How to respond to this RFP</p> <p>The Proposer shall include in his/her Proposal the following documents:</p> <ul style="list-style-type: none"> • RFP questionnaire completed (Schedule B) • Rate sheet (Schedule C) • Signed letter of offer (Schedule E) <p>Failure to provide the above, fully and accurately completed and signed and dated where necessary may render the Proposal liable to rejection by Canada Post.</p> <p>Confidential Proposal All information regarding the terms and conditions, financial and/or technical aspects of the Proposer's Proposal, that in the Proposer's opinion, are of a proprietary or confidential nature should be clearly marked "PROPRIETARY" or "CONFIDENTIAL" at each relevant item or page or in a statement covering the entire offer(s).</p> <p>The Corporation or any third party acting on behalf of the Corporation will treat such information as confidential, unless disclosure is required pursuant to any legislative or other legal requirement or any order of a court or other tribunal having jurisdiction.</p>
3.0	<p>Droits de Postes Canada</p> <p>La Société sans responsabilité, coût ou pénalité, peut, à sa seule discrétion et à tout moment, que ce soit avant ou après l'heure de clôture prescrites :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Modifier n'importe quelle échéance indiquée dans la DP; ▪ Modifier ou compléter le contenu de la DP; ▪ Annuler la DP, auquel cas la Société pourrait éventuellement, et ce, à sa discrétion, diffuser par la suite une nouvelle DP pour des services identiques ou similaires; ▪ Éliminer toute proposition qu'elle juge non conforme à n'importe quelle exigence obligatoire ou cotée; ▪ Passer outre à des irrégularités ou lacunes afférentes d'une proposition qui n'altèrent pas l'intégrité de la proposition ou de la présente DP. ▪ Demander des éclaircissements à propos de toute question soulevée dans une proposition ou dans la DP, en référence à une proposition; ▪ Évaluer et attribuer une note aux propositions; ▪ Considérer le rendement antérieur du soumissionnaire avec la Société sur le service actuel ou sur d'autres services similaires lorsque vient le temps d'évaluer ou d'attribuer une note à la proposition; ▪ Attribuer un ou plusieurs contrats, ou aucun; 	3.0	<p>Canada Post's rights</p> <p>The Corporation without liability, cost or penalty, may in its sole discretion and at any time whether prior to or after the Closing Time:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Alter any dates in the RFP; ▪ Amend or supplement this RFP; ▪ Cancel this RFP and may at its sole discretion issue a new RFP for the same or similar service requirement; ▪ Disqualify any Proposal that it deems non-compliant with any Mandatory or Rated requirement; ▪ Waive irregularities in a Proposal which do not adversely affect the integrity of the Proposal or of this RFP. ▪ Seek clarification of any matter raised in a Proposal or by the RFP in reference to a Proposal; ▪ Evaluate and score Proposals; ▪ Consider Proposer's past performance with the Corporation on this or other similar services when evaluating and scoring the Proposal; ▪ Award one or more than one Agreement or none at all; ▪ Negotiate with Proposers at any time;

	<ul style="list-style-type: none"> Négocier avec les soumissionnaires en tout temps. 		
4.0	Droits du soumissionnaire	4.0	Proposer's Rights
	<ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire peut modifier sa proposition en soumettant une proposition modifiée à la Société stipulée sur la page couverture de cette DP, avant les dates et heure de clôture prescrites. Le soumissionnaire peut en tout temps retirer sa proposition ou sa proposition modifiée sur transmission d'un avis écrit avant les dates et heure de clôture prescrites. En soumettant une proposition modifiée, le soumissionnaire est réputé avoir retiré sa proposition originale. 		<ul style="list-style-type: none"> Proposer may amend its Proposal by submitting an Amended Proposal to the Corporation as set out on the front page of this RFP on or before the Closing Date and Time; Proposer may withdraw its Proposal or Amended Proposal on notice in writing at any time before the Closing Date and Time; By submitting an Amended Proposal, Proposer is deemed to have withdrawn its original Proposal
5.0	Droit de clarifier la proposition	5.0	Right to clarify Proposal
	<p>Postes Canada peut, à sa seule et entière discrétion et sans s'exposer à quelque obligation que ce soit ni encourir une quelconque pénalité ou devoir engager des frais, demander en tout temps des précisions au sujet de la proposition du soumissionnaire, soit par écrit soit pendant une présentation orale, le cas échéant. Sans toutefois s'y limiter, Postes Canada peut, à sa seule et entière discrétion, demander au soumissionnaire de confirmer par écrit toute déclaration qu'il aura faite. Les précisions et les confirmations demandées pourraient avoir une incidence sur la note de la proposition.</p> <p>À sa seule et entière discrétion, la Société peut se rendre dans les installations du soumissionnaire pour inspecter les lieux aux fins d'éclaircissement et de vérification. Une telle visite se tiendra à une date déterminée par la Société, dans les limites du raisonnable.</p>		<p>Canada Post may in its sole discretion and without liability, cost or penalty at any time seek clarification about a Proposal from the Proposer either in writing or verbally during an oral presentation, if any. Without limitation, Canada Post may in its sole discretion request a Proposer to confirm in writing any statement made by the Proposer in its Proposal or otherwise verbally or in writing during an oral presentation. Clarifications and such confirmations may impact a Proposal's score.</p> <p>The Corporation may, in its sole discretion, visit the Proposer's premises for purposes of clarification or verification. Such a visit will take place at a date mandated by the Corporation, acting reasonably.</p>
6.0	Pouvoir discrétionnaire	6.0	Discretionary Rights
	La Société s'engage à exercer de manière raisonnable les pouvoirs discrétionnaires qui lui sont dévolus aux termes de la DP.		The Corporation will exercise its discretionary rights under this RFP in a reasonable manner.
7.0	Processus d'évaluation	7.0	Evaluation Process
	<p>1^{re} étape : Examen des exigences obligatoires, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Les propositions reçues à l'adresse indiquée sur la page de couverture avant les date et heure de clôture prescrites; (ii) La lettre d'offre signée soumise avec la proposition. <p>Les propositions qui ne se conforment pas aux exigences obligatoires, seront éliminées d'un examen plus approfondi dans le processus d'évaluation et de sélection et ne passeront pas à l'étape 2.</p> <p>2^e étape : Examen des exigences cotées :</p> <p>Les réponses du soumissionnaire au questionnaire de la DP (section 2, questions 1 à 10, inclusivement) seront évaluées selon des critères ayant été établis au préalable dans la mesure où elles répondent aux exigences.</p> <p>La proposition du soumissionnaire doit contenir des réponses détaillées et, le cas échéant, renvoyer aux documents de soutien pertinents qui y sont joints.</p> <p>Les soumissionnaires doivent obtenir une note correspondant à au moins 70 % des points disponibles à l'étape 2 pour passer à la 3^e étape. S'il arrive que moins de cinq (5) propositions rencontrent le seuil minimal de 70%, la Société se réserve le droit d'admettre jusqu'à cinq (5) des propositions avec les scores les plus élevés.</p> <p>Toutes les autres propositions seront éliminées de ce procédé de DP.</p>		<p>Stage 1- Review of Mandatory Requirements, which are:</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Proposals received at the address indicated on the front page by the Closing Date and Time; and (ii) The signed Letter of Offer submitted with the Proposal <p>Proposals that, do not comply with the Mandatory Requirements will be eliminated from further consideration in the Evaluation and Selection Process and will not proceed to Stage 2.</p> <p>Stage 2- Review of Rated Requirements:</p> <p>Proposer's responses to the RFP Questionnaire (Section 2, questions 1-10, inclusive) will be evaluated using pre-determined criteria on the extent to which they meet the requirements.</p> <p>Proposer's Proposal should contain detailed responses and reference to any attached substantiating documentation.</p> <p>Proposer must attain at least 70% of the points available at Stage 2 to move on to Stage 3. Where less than five (5) proposals meet the minimum threshold of 70%, the Corporation reserves the right to qualify up to five (5) Proposals with the highest scores.</p> <p>All other Proposals will be eliminated from further consideration in this RFP process.</p>

3e étape – Vérification diligente et visites facultatives du site

À la seule discrétion de la Société, la Société peut exiger une visite du site ou des sites du proposant à la suite de la réponse du proposant à la présente DP.

Le but d'une telle visite est de s'assurer que le proposant a une compréhension complète des services et permet à Postes Canada d'avoir la possibilité de valider et / ou de clarifier les informations présentées dans la proposition du proposant. La visite, si nécessaire, sera coordonnée par l'autorité contractuelle

En soumettant une proposition conformément à la présente DP, le proposant est réputé avoir accepté de permettre à l'équipe d'évaluation de la Société de visiter ses installations si nécessaire.

Si, à sa seule discrétion, la Société détermine que des informations suffisantes ont été reçues pour permettre à la Société de faire une sélection parmi les proposants après l'achèvement de l'étape 3, alors il n'y aura pas de visite sur le site.

La visite du site ne sera pas évaluée, mais elle peut être utilisée pour valider les réponses du proposant à l'une des exigences évaluées qui ont été notées à l'étape 2 du processus d'évaluation et de sélection. Sur la base des résultats de la visite du site, l'équipe d'évaluation peut augmenter ou diminuer le score de l'étape 2 pour l'une des exigences nominales.

4e étape – Examen de la tarification :

Pour chacune des propositions ayant passé à la 3e étape, la Société procédera à l'examen de la tarification comme suit :

Évaluation de condition de paiement (net 60 jours contre net 30 jours)

Les modalités de paiement standard à Postes Canada sont Net 60. Les proposants sont invités à identifier un pourcentage de réduction qui serait appliqué si les modalités de paiement seraient modifiées pour Net 30 jours. Aucune autre modalité de paiement ne sera considérée lors de l'évaluation. Postes Canada va comparer les prix pour les deux conditions de paiement afin de déterminer le coût global le plus bas à l'aide du taux du service de la dette de Postes Canada, qui restera confidentiel. Dans la circonstance où le coût global Net-60 versus Net-30 serait égal, notre préférence ira pour les conditions de paiement Net 60. Le prix calculé plus bas et conditions de paiement associés seront ensuite utilisés pour la sélection finale selon la méthodologie de sélection de tarification globale énoncée dans les présentes.

Évaluation Service par service OPTION 1

La tarification sera évaluée pour chaque service figurant à l'annexe C. La Société déterminera le coût le plus bas pour chaque service pour la durée du contrat.

La Société n'attribuera pas nécessairement un contrat pour le proposant avec le coût le plus bas pour chaque service considérant que le processus d'évaluation et de sélection de la Société est basé sur la meilleure valeur globale pour la Société et envisagera aussi les tarifs groupés tel que décrit ci-dessous.

Évaluation Tarifs groupés OPTION 2

L'évaluation des tarifs groupés se réfère à l'évaluation des 4 services routiers comme un groupe qui peut être offert par le soumissionnaire afin de maximiser l'efficacité.

Pour être qualifié pour un tarif groupé, les soumissionnaires doivent répondre à chacune des conditions suivantes:

Stage 3 - Due Diligence and Optional Site Visits

At the Corporation's sole discretion, the Corporation may require a Site Visit to the Proposer's site or sites as a result of the Proposer's response to this RFP.

The purpose of such a visit is to ensure the Proposer has a complete understanding of the Services and allow Canada Post the opportunity to validate and/or clarify the information submitted in the Proposer's proposal. The visit, if required, will be coordinated by the Contract Authority.

By submitting a proposal pursuant to this RFP, the Proponent is deemed to have agreed to allow the Corporation's evaluation team to visit your facilities, if required.

If, in its sole discretion, the Corporation determines that sufficient information has been received to permit the Corporation to make a selection from among the Proposers following the completion of Stage 3, then there will be no Site Visit.

The Site Visit will not be scored, but it may be used to validate the Proposer's responses to any of the Rated Requirements that were scored in Stage 2 of the Evaluation and Selection process. Based on the findings of the Site Visit, the evaluation team may increase or decrease the Stage 2 score for any of the Rated Requirements.

Stage 4 - Review of Pricing:

For each Proposal that has progressed to Stage 3, the Corporation will conduct the pricing review as follows:

Payment Term Evaluation (Net 60 days versus Net 30 days)

Canada Post standard payment terms are Net 60. Proposers are invited to identify a percentage discount that would be applied if payment terms were changed to Net 30. No other payment terms will be considered during the evaluation. Canada Post will be comparing the prices for the two payment terms to determine the lowest overall cost to Canada Post using CPC's debt servicing interest rate, which will remain confidential, to determine the lowest cost. In the circumstance that the lowest overall cost should be equal, our preference will be for Net 60 payment terms. The lowest calculated price and associated payment term will then be used for final selection according to the overall pricing selection methodology set out herein.

Service-by-service evaluation OPTION 1

Pricing will be evaluated for each service listed in Schedule C. The Corporation will determine the lowest cost for each service for the term of the agreement.

The Corporation will not necessarily award a contract to the Proposer with the lowest cost for each service as the Corporation's Evaluation and Selection Process is based on the best overall value to the Corporation and will also consider Grouped Pricing as outlined below.

Grouped Pricing Evaluation OPTION 2

The Grouped Pricing evaluation refers to the evaluation of the 4 highway services as one group which can be offered by the Proposer in order to maximize efficiencies.

	<ul style="list-style-type: none"> - fournir un prix pour chaque service dans le groupe, si desservi en tant que groupe; - le coût total à long terme de la tarification de groupe du soumissionnaire doit être inférieur au plus bas coût total à long terme des services correspondants, si desservi individuellement par le proposant et non comme un groupe. <p>4^e étape – Attribution du contrat sur la base de service par service ou de tarif groupé</p> <p>Postes Canada sélectionnera le (s) soumissionnaire (s) qualifié(s) au prix le plus bas pour chaque service en prenant en compte les offres Option 1 et Option 2.</p> <p>1 - Une comparaison de prix sera faite entre les propositions de l'option 1 (propositions service par service) et les propositions de l'option 2 (pour les 4 services)</p> <p>2 - Lorsque les propositions d'une des 2 options sera sélectionnée, le comité de sélection peut recommander un soumissionnaire autre que le plus bas soumissionnaire qualifié par service en autant qu'il a obtenu un pourcentage plus élevé lors de l'évaluation à l'étape 2 et que sa proposition n'est pas supérieure à 10 % de la proposition la plus basse obtenue.</p> <p>Voir l'exemple ci-dessous :</p> <table border="1" data-bbox="181 1016 844 1217"> <thead> <tr> <th>Soumissionnaire</th> <th>Pourcentage obtenu Étape 2</th> <th>% d'écart versus le prix le plus bas</th> <th>Coût total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>80 %</td> <td>+ 3 %</td> <td>\$ 1 020</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>85 %</td> <td>+ 8 %</td> <td>\$ 1 070</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>74 %</td> <td>-</td> <td>\$ 990</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le soumissionnaire C serait recommandé. Toutefois, le comité de sélection peut, à sa seule et entière discrétion, recommander le soumissionnaire A parce qu'il se trouve dans la tranche de 10 % du coût du soumissionnaire le plus bas et qu'il a obtenu un score plus élevé à l'étape 2.</p>	Soumissionnaire	Pourcentage obtenu Étape 2	% d'écart versus le prix le plus bas	Coût total	A	80 %	+ 3 %	\$ 1 020	B	85 %	+ 8 %	\$ 1 070	C	74 %	-	\$ 990	<p>To be qualified for Grouped Pricing, the Proposers must meet each of the following conditions:</p> <ul style="list-style-type: none"> - provide a price for each lane in the Group, if serviced as a Group; - the total term cost of Proposer's Group Pricing must be less than the lowest aggregate term cost of the corresponding lanes, if serviced individually by the Proposer and not as a Group. <p>Stage 4 - Determining award based on Service-by-Service or Grouped Pricing</p> <p>Canada Post will select the lowest-priced qualified bidder (s) for each service taking into account Option 1 and Option 2 offers.</p> <p>1 - A price comparison will be made between the proposals for option 1 (service by service proposals) and for option 2 (for the 4 lanes)</p> <p>2 - When the proposals of one of the 2 options will be selected, the selection committee may recommend a tenderer other than the lowest qualified tenderer per service as long as he obtained a higher percentage during the evaluation at the stage 2 and that its bid is not greater than 10 % of the lowest bid obtained.</p> <p>See example below:</p> <table border="1" data-bbox="961 1107 1533 1276"> <thead> <tr> <th>Proposer</th> <th>Percentage obtained Stage 2</th> <th>% variance versus the lowest price</th> <th>Total Cost</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>80 %</td> <td>+ 3 %</td> <td>\$ 1 020</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>85 %</td> <td>+ 8 %</td> <td>\$ 1 070</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>74 %</td> <td>-</td> <td>\$ 990</td> </tr> </tbody> </table> <p>Proposer C would be recommended. However, the selection committee may at its sole discretion recommend proposer A because he is within the 10 % range from the lowest bidder and he gets a higher score at stage 2.</p>	Proposer	Percentage obtained Stage 2	% variance versus the lowest price	Total Cost	A	80 %	+ 3 %	\$ 1 020	B	85 %	+ 8 %	\$ 1 070	C	74 %	-	\$ 990
Soumissionnaire	Pourcentage obtenu Étape 2	% d'écart versus le prix le plus bas	Coût total																															
A	80 %	+ 3 %	\$ 1 020																															
B	85 %	+ 8 %	\$ 1 070																															
C	74 %	-	\$ 990																															
Proposer	Percentage obtained Stage 2	% variance versus the lowest price	Total Cost																															
A	80 %	+ 3 %	\$ 1 020																															
B	85 %	+ 8 %	\$ 1 070																															
C	74 %	-	\$ 990																															
8.0	Évaluation	8.0	Evaluation																															
	<p>La note du soumissionnaire indiquera :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ si le soumissionnaire se conforme aux directives de la DP; ▪ si la proposition répond aux exigences; ▪ si la proposition est complète; ▪ et les tarifs. 	<p>Proposer's score will reflect:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer's demonstrated compliance with the instructions of this RFP; ▪ Proposal responsiveness to the requirement; ▪ Proposal completeness; ▪ And Price; 																																
9.0	Acceptation de la proposition et négociation	9.0	Acceptance of Proposal and Negotiation																															
	<p>La Société ne sélectionnera pas forcément la proposition la moins-disante ou n'importe quelle autre proposition.</p> <p>Bien que le tarif constitue un facteur important du processus de sélection, les soumissionnaires devraient reconnaître que la DEMANDE DE PROPOSITION comporte d'autres critères dont la Société tiendra compte pour évaluer les propositions et décider d'attribuer un ou plusieurs contrats.</p> <p>Le soumissionnaire recommandé pour l'attribution du contrat peut-être être invité à résoudre les questions en suspens et pour finaliser le contrat par voie de négociation. La résolution de ces questions ne compromettrait pas l'intégrité du processus de DEMANDE DE PROPOSITION et ne portera atteinte aux droits d'autres proposants à un processus équitable et transparent peuvent être négociées.</p> <p>Pour plus de clarté, Postes Canada peut choisir à son gré, un ou des soumissionnaires pour fin de négociations et s'il y a entente, attribuer le contrat.</p>	<p>The Corporation will not necessarily accept the lowest priced Proposal or any other Proposal.</p> <p>While price is an important element in the selection process, Proposers should recognize that there are other criteria in this RFP that the Corporation will consider in evaluating Proposals and in making its decision as to Agreement Award(s).</p> <p>Proposer(s) recommended for Agreement Award may be invited to resolve outstanding matters and to finalize the Agreement through negotiation. Only those matters the resolution of which would not compromise the integrity of the RFP process or otherwise prejudice the rights of other Proposers to a fair and transparent process may be negotiated.</p> <p>For clarity, Canada Post may select, at its sole discretion, one or more Proposers for negotiations, and if successful, Agreement Award.</p>																																

	Si les négociations sont jugées insatisfaisantes à la seule discrétion de Postes Canada agissant raisonnablement, Postes Canada se réserve le droit de mettre fin à ces négociations et d'entamer des négociations avec le prochain soumissionnaire au classement.		Should negotiations become unsuccessful for whatever reason, in the sole determination of Canada Post acting reasonably, Canada Post reserves the right to terminate those negotiations and commence negotiations with the next ranked Proposer.
10.0	Attribution du contrat	10.0	Agreement Award
	Si un soumissionnaire est choisi par Postes Canada pour entamer des négociations, ce choix n'entraînera pas en elle-même la conclusion d'une entente entre Postes Canada et le soumissionnaire négociateur. L'attribution du contrat sera exécutée seulement à la satisfaction mutuelle de Postes Canada et du soumissionnaire retenu qui ont atteint l'objectif du contrat.		If a Proposer is selected by Canada Post to undertake negotiations, such selection will not in and of itself result in an agreement being formed between Canada Post and the Proposer. Only the mutual satisfaction that both Canada Post and the Proposer have reached a meeting of the minds as evidenced in an executed Contract will serve as an Agreement Award.
11.0	Élimination de la proposition	11.0	Disqualification of Proposal
	<p>À sa seule et entière discrétion et sans s'exposer à quelque obligation que ce soit ni encourir une quelconque pénalité ou devoir engager des frais, la Société peut éliminer n'importe quelle proposition à tout moment au cours du processus si, à son avis, l'un des cas suivants se produit :</p> <p>a) le soumissionnaire établit toute communication concernant la DP avec un employé de la Société autre que l'autorité contractante;</p> <p>b) la proposition comporte de l'information inexacte ou incomplète;</p> <p>c) la proposition ne répond pas aux questions traitées dans la DP;</p> <p>d) le soumissionnaire ne prête pas son concours à la Société lorsqu'elle tente d'obtenir des précisions ou d'évaluer la proposition;</p> <p>e) le soumissionnaire donne de faux renseignements à son sujet de quelque manière que ce soit;</p> <p>f) de toute évidence, la proposition place le soumissionnaire en situation de conflit d'intérêts ou lui confère un avantage injuste;</p> <p>g) un changement est survenu dans la structure de gestion du soumissionnaire sélectionné ou bien la propriété de son entreprise a changé de main depuis la transmission de la proposition;</p> <p>h) le soumissionnaire a annoncé qu'une entente, définitive ou conditionnelle, a été conclue avec une autre partie pour la vente de la totalité ou d'une partie de son entreprise ou de son actif ou pour un changement de propriétaire pour la gestion de l'entreprise depuis la transmission de la proposition;</p> <p>i) le soumissionnaire, ou l'un de ses directeurs, agents ou employés, a été reconnu coupable d'une infraction criminelle, quasi-criminelle ou réglementaire autre qu'une infraction pour laquelle un pardon a été accordé, qui, selon la Société, pourrait avoir une incidence négative importante sur la capacité et les aspirations du soumissionnaire à offrir les services en partie ou en totalité ou sur l'image publique ou sur la réputation de Postes Canada.</p>	<p>The Corporation, without liability, cost or penalty, at its sole discretion, may disqualify any Proposal at any time during the RFP process if, in the opinion of the Corporation one or more of the following events occur:</p> <p>(a) The Proposer initiates any communication pertaining to this RFP with any employee of the Corporation other than the Contracting Authority;</p> <p>(b) The Proposal contains incorrect information or is incomplete;</p> <p>(c) It is unresponsive to this RFP;</p> <p>(d) The Proposer fails to cooperate with the Corporation in its attempts to clarify information or evaluate the Proposal;</p> <p>(e) The Proposer misrepresents itself in any way;</p> <p>(f) The Proposal, on its face, reveals a conflict of interest or unfair advantage;</p> <p>(g) A change has occurred in the management or ownership structure of the Proposer since Proposal submission;</p> <p>(h) The Proposer has announced that agreement, whether final or conditional, has been reached with another party(ies) for the sale of all or part of its business and/or assets or a change in ownership of management of the Proposer since Proposal submission; or</p> <p>(i) The Proposer, or any of its directors, officers or employees are, or have been, convicted of a criminal, quasi-criminal or regulatory offence, other than an offence for which a criminal pardon has been granted, that in the opinion of the Corporation, could adversely affect the ability of the Proposer to deliver all or part of the Services or the public image or reputation of Canada Post.</p>	
12.0	Date et heure de clôture prescrites	12.0	Tender Closing Time
	<p>Il incombe au soumissionnaire, et à lui seul, d'envoyer la proposition entièrement compatible avec les exigences de la DP avant la date et heure de clôture prescrite.</p> <p>Les propositions reçues après les date et heure de clôture prescrites pourraient être acceptées si :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le soumissionnaire peut fournir une preuve écrite provenant de l'Agent de livraison que la proposition a été reçue / acceptée par un représentant de l'Agent de livraison avant l'heure de fermeture et dans l'attente raisonnable que la proposition serait livrée par l'Agent de livraison avant l'heure de clôture ; et ▪ la proposition est reçue par l'agent de contrôle des demandes avant que la première étape du 	<p>The responsibility for submitting Proposal fully compliant with all RFP requirements, on or before the Closing Time, is solely and strictly the responsibility of the Proposer.</p> <p>Proposals received by the Corporation after the Closing Date and Time may be accepted if:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ the Proposer can supply written evidence originating from the Delivery Agent that the Proposal was received / accepted by a representative of the Delivery Agent prior to the Closing Time and with a reasonable expectation that the Proposal would be delivered by the Delivery Agent prior to the Closing Time; and 	

	<p>processus d'évaluation de la proposition ne soit complétée.</p> <p>La première étape du processus d'évaluation de la proposition est la première étape d'un processus à plusieurs étapes d'évaluation au sens de la DP. Par exemple, dans le cas d'une évaluation en plusieurs étapes, l'évaluation des critères obligatoires serait normalement considérée la première étape. Si la méthode d'évaluation n'est pas définie comme plusieurs étapes dans la DP, ou est présentée comme étape unique, alors la première étape constitue le processus d'évaluation complet jusqu'à mais n'incluant pas l'octroi du contrat.</p>		<ul style="list-style-type: none"> the Proposal is received by the Solicitation Control Officer before the First Stage of the proposal evaluation process has been completed. <p>The First Stage of the proposal evaluation process is the first stage of a multi-staged evaluation process as defined in the RFP. For example, in the case of a multi-staged evaluation, the evaluation of mandatory criteria would normally be considered the First Stage. If the evaluation method is not defined as multi-staged in the RFP, or is presented as single-staged, then the First Stage constitutes the entire evaluation process up to but not including Agreement Award.</p>
13.0	Frais engagés par les soumissionnaires	13.0	Cost Incurred by Proposers
	Aucune stipulation de la DP, aucun accusé de réception de la Société concernant une réponse à la DP et aucune négociation engagée ultérieurement par la Société au sujet des conditions d'un contrat portant sur la prestation des services n'aura pour effet d'imposer à celle-ci une quelconque obligation de rembourser quoi que ce soit au soumissionnaire ou de lui payer une quelconque compensation pour des frais engagés par celui-ci afin de préparer une proposition en réponse à la DP, pour effectuer une présentation ou pour négocier un éventuel contrat.		Nothing in this RFP, receipt by the Corporation of a response to this RFP, or subsequent negotiations by the Corporation of terms of an Agreement to supply, shall in any way impose an obligation on the Corporation to reimburse any Proposer or to pay any compensation for costs incurred in the preparation of a response to this RFP, presentations, or the negotiation of a proposed contract.
14.0	Aucune obligation d'acheter	14.0	No Obligation to Purchase
	Aucune stipulation de la DP, aucun accusé de réception de la Société concernant une réponse à la DP et aucune négociation engagée ultérieurement par la Société au sujet des conditions d'un contrat portant sur la prestation des services n'aura pour effet d'imposer à celle-ci une quelconque obligation juridique l'engageant à acheter quoi que ce soit d'un soumissionnaire.		Nothing in this RFP, receipt by the Corporation of a response to this RFP, or subsequent negotiations by the Corporation of terms of an Agreement to supply, shall in any way impose a legal obligation on the Corporation to make any purchases from any Proposer.
15.0	Propriété	15.0	Ownership
	Les propositions reçues en réponse à la DP avant les date et heure de clôture prescrites deviennent la propriété de la Société et ne seront pas rendues à leurs auteurs; sauf celles reçues après les date et heure de clôture prescrites et autrement qu'en conformité avec la DP. À moins que la divulgation de ces renseignements ne soit prescrite par la loi ou toute autre exigence juridique ou sur ordonnance d'un tribunal judiciaire ou administratif compétent, toutes les offres seront traitées de façon confidentielle et seront uniquement mises à la disposition des personnes autorisées à participer au processus d'évaluation.		Proposals received in response to this RFP before the Closing Time shall become the property of the Corporation and will not be returned except if received after the Closing Time and otherwise than in full compliance with the RFP. Unless disclosure is required pursuant to any legislative or other legal requirement or any order of a court or other tribunal having jurisdiction, all Proposals shall be treated as confidential and will be made available only to those individuals authorized to participate in the evaluation process.
16.0	Orientation	16.0	Orientation
	Le soumissionnaire sélectionné et ses conducteurs doivent être disponibles pour suivre la formation fournie par les représentants locaux de Postes Canada jusqu'à cinq jours avant le début du contrat, et ce, à leurs frais.		The selected Proposer and Proposer's drivers must be available for training provided by Canada Post local representatives up to 5 days prior to the commencement of the new Agreement at the Contractor's own expense.

ANNEXE "A" / SCHEDULE "A"

ROUYN-NORANDA (QC) & NORMÉTAL J003 / J004

DATE: 2022/06/27

DESCRIPTION DU SERVICE	SERVICE DESCRIPTION
Transport du courrier entre les points de livraison et les points de cueillette désignés à la section 3 "Horaire de service".	Transportation of mail between designated delivery points and designated tender points as described in section 3 "Surface Transportation Schedule".

1- TYPE DE VÉHICULE REQUIS // TYPE OF VEHICLE REQUIRED

Description	Véhicule requis// Vehicle required (X)	Spécifications du véhicule//Vehicle Specification type Type 1-20 *	Nombre d'unité(s) requise(s)//Number of power unit(s) required
Tracteur//Tractor			
Remorque//Trailer			
Camion porteur//Straight truck	X	6	1
Camion Cube//Cube van			
Fourgonnette//Cargo Van			
Autres//Other	Voir 'Autres Exigences' en bas// See 'Other Requirements' below		

* Se référer au tableau des spécifications du véhicule pour dimensions et charges utiles. Refer to Vehicle Specification Chart for Measurements and Payloads.

AUTRES EXIGENCES OBLIGATOIRES // OTHER MANDATORY REQUIREMENTS

Description	Oui/Yes = X Non/No = N/A
Portes rabattantes//Barn doors	N/A
Portes à rideau//Roll up doors	X
Aucune préférence//No preference	X
Porte latérale//Side door (indiquer G ou D// indicate L or R)	N/A
Certificat du chauffeur requis pour utiliser les chariots élévateurs à petite levée de Postes Canada (section 4.3)// Driver certification required to use CPC Industrial low lift trucks (section 4.3) >> MMHE licence required <<	N/A
Moyen de communication pour le chauffeur en service// Mean of communication for the driver on duty	
Cellulaire ou télé avertisseur ou radio numérique bidirectionnelle// Cellular or pager or 2-way radio	X
Système de positionnement mondial// GPS	N/A
Non requis// Not required	N/A
Hayon élévateur// Tailgate lifter	N/A
Élévateur pour palettes//Pallet lifter	N/A

RÉSUMÉ DU SERVICE // SERVICE SUMMARY

Distance annuelle approx.// Approx. annual distance	102 837 KM
Heures de travail approx. par année// Approx. annual hours	2 864 HRS
Distance quotidienne approx.//Approx. daily distance	413 KM

AUTRES EXIGENCES ET ÉQUIPEMENT SPÉCIAL // OTHER REQUIREMENTS AND SPECIAL EQUIPMENT

Prendre note que le service routier n'est pas limité à un nombre de Monoteneurs. La cargaison est utilisée jusqu'à concurrence de la charge maximale permise selon le type de camion.

Note That the road service is not limited to a number of Monotainers. Cargo is used up to the maximum permissible load depending on the type of truck

Tout le chargement du camion est fait en colis libre. All the loading truck is done with loose load.

2- SPÉCIFICATIONS DU VÉHICULE // VEHICLE SPECIFICATIONS


TYPE	DESCRIPTION	DIMENSIONS DE LA BOITE// BOX MEASUREMENTS			CAPACITÉ CUBIQUE // CUBIC CAPACITY		CHARGE UTILE// PAYLOAD (KG)	POIDS BRUT VÉHICULE (PBV)// GROSS VEHICLE WEIGHT (GVW)) (KG)
		LONGUEUR //LENGTH	LARGEUR// WIDTH	HAUTEUR// HEIGHT	PIEDS CUBES// CUBIC FEET	MÈTRES CUBES// CUBIC METERS		
1	MINI-FOURGONNETTE// MINI VAN				150	4.2		
2	FOURGONNETTE// CARGO VAN				250	7.1	800	3000
3	FOURGONNETTE ALLONGÉ//E EXTENDED CARGO VAN				300	8.5	1400	3500
4	FOURGON TRONQUÉ// CUTAWAY	12' 3.60 m	7'6" 2.28 m	76" 193 cm	570	16.2	2000	4500
5	FOURGON CUBE//CUBE VAN//	14' 4.27 m	8' 2.44 m	76" 193 cm	640	18.2	3600	5800
6	FOURGON CUBE HD//CUBE VAN HD//	16' 4.88 m	8' 2.44 m	84" 213 cm	818	23.2	4500	7000
7	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	18' 5.49 m	8' 2.44 m	84" 213 cm	923	26.2	5400	8000
8	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	18' 5.49 m	8.5' 2.59 m	84" 213 cm	985	27.9	5400	8000
9	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	20' 6.1 m	8.5' 2.59 m	96" 244 cm	1360	38.9	6300	11000
10	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	22' 6.7 m	8.5' 2.59 m	96" 244 cm	1496	42.7	7200	15800

<p>2.1 ÂGE DES VÉHICULES</p> <p>Les véhicules (les unités) qui exécutent le service ne doivent pas être en service depuis plus de SEPT (7) ans au moment de l'entrée en vigueur de l'entente. Les remorques fournies ne doivent pas être en service depuis plus de N/A au moment de l'entrée en vigueur de l'entente.</p> <p>2.2 CAPACITÉ EN MONOTENEURS</p> <p>S = Monoteneurs simples D = Monoteneurs doublés La capacité en monoteneurs n'est précisée qu'à des fins de référence pour Postes Canada. Dans le cas d'un chargement en vrac la capacité maximale autorisée de chargement est le facteur déterminant.</p> <p>2.3 OUVERTURE DES PORTES</p> <p>95 pouces est l'espace de dégagement minimum pour l'ouverture de la porte dans le cas des camions porteurs et des ensembles tracteur/remorque entre le point le plus haut de la plate-forme et le point le plus bas de la porte.</p> <p>2.4 DIMENSIONS ET CHARGES UTILES</p> <p>Les spécifications ci-dessus sont des exigences minimales et ne doivent être utilisées que comme des lignes directrices générales. Il peut y avoir des variations dans la taille ou le volume du véhicule à condition que les exigences minimales aient été respectées selon le numéro du type de spécification du véhicule requis.</p> <p>2.5 HAUTEUR DU CAMION PAR RAPPORT AU QUAI</p> <p>Tous les camions porteurs et les ensembles tracteur/remorque (types 7 à 18) doivent être conformes aux normes de l'industrie relatives au chargement et au déchargement depuis un quai standard d'une hauteur de 48 pouces par rapport au sol, sauf dispositions contraires de l'Annexe A.</p> <p>2.6 RESTRICTIONS</p> <p>Pas de camion réfrigéré (« reefer ») Pas de système de chauffage au propane</p>
--

<p>2.1 AGE OF VEHICLES</p> <p>The Vehicles (power units) performing the service will not be older than SEVEN (7) years at the starting date of the Agreement. The Trailers provided will not be older than N/A at the starting date of the Agreement.</p> <p>2.2 MONOTAINER CAPACITY</p> <p>S=Single monotainers D=Double stacked monotainers Monotainer capacity is for CPC reference only. When loose loading, the determining factor will be maximum licensed cargo capacity.</p> <p>2.3 DOOR OPENING</p> <p>95 inches is the minimum clearance for straight trucks and tractor/trailer units for door opening from the highest point of the floor to lowest point of door.</p> <p>2.4 MEASUREMENTS AND PAYLOADS</p> <p>The above specifications are minimum requirements and are to be used as general guidelines only. Vehicle Size and cube variations are possible as long as minimum requirements are met as per Vehicle Specifications Type indicated.</p> <p>2.5 VEHICLE HEIGHT TO DOCK LEVEL</p> <p>All straight trucks or tractor trailer units (types 7 to 18) must meet industry standards for loading/unloading from a standard 48" ground to dock floor level high dock unless otherwise specified in Schedule A.</p> <p>2.6 RESTRICTIONS</p> <p>No refrigerated ("reefer") trucks are allowed No propane heaters are allowed</p>

3- HORAIRE DE TRANSPORT // SURFACE TRANSPORTATION SCHEDULE

Opérations régionales de transport \ Région du Québec



De partout... jusqu'à vous

ROUYN & NORMÉTAL

J003 / J004

En vigueur le / effective	Avis #		
	ROD		
Remplace / Replace #		

Bureaux desservis / Offices desserved	Code postal Code	+ Via	J003 (12345)		(12345)	KM
ROUYN	J9X 3E0		R 04.45	0.00		
151 AVE. DU LAC			06.15	1.30		
DUPARQUET	J0Z 1Y0					
45 PRINCIPALE						
GALLICHAN	J0Z 2B0					
417 CH. DE LA RIVIÈRE EST						
PALMAROLLE	J0Z 3C0					
134 PRINCIPALE						
LA SARRE	J9Z 1Y0		D 07.25	1.10	81.0	
221 PRINCIPALE			07.55	0.30		
NORMÉTAL	J0Z 3A0		D 08.25	0.30	25.0	
44 AVE DU DR BIGUÉ			08.45	0.20		
DESMELOIZE	J0Z 1V0		D 09.00	0.15	15.0	
376 RTE DES 6e ET 7e RANGS			09.10	0.10		
DUPUY	J0Z 1X0		D 09.30	0.20	22.0	
69 PRINCIPALE			09.50	0.20		
CLERVAL	J0Z 1R0		D 10.05	0.15	15.0	
579 2e ET 3e RANGS			10.25	0.20		
ST-VITAL-DE-CLERMONT	J0Z 3M0		P 10.55	0.30	33.0	
760 RANG 4						

HRES QUOTIDIENNES / DAILY HRS	06.10
KMS QUOTIDIEN / DAILY KMS	191.0
JOURS ANNUELS / YEARLY DAYS	249

HRES QUOTIDIENNES / DAILY HRS	05.20
KMS QUOTIDIEN / DAILY KMS	222.0
JOURS ANNUELS / YEARLY DAYS	249

Entrepreneur / Contractor:	Spécifications / specifications: Capacité: 16 PIEDS P.B.V. Charge de travail / workload Hres annuelles / Yearly hours 2 864 Kms annuel / Yearly kilometer 102 837	Fréquence / frequency () (1) = lundi / Monday (2) = mardi / Tuesday (3) = mercredi / Wednesday (4) = jeudi / Thursday (5) = vendredi / Friday (6) = samedi / Saturday (7) = dimanche / Sunday	Légende / Legend: D donner / give E échanger / exchange L livrer / deliver P positionnement / positioning R ramasser / pick up + monos simple/single stack # monos double/double stack
URGENCE / EMERGENCY CENTRE DE CONTRÔLE / CONTROL CENTER 1-800-361-8744	MODIFICATIONS:		

ANNEXE A // SCHEDULE A (suite/cont.)

4- EXIGENCES OPÉRATIONNELLES ET EXIGENCES EN MATIÈRE DE VÉHICULES // VEHICLE & OPERATIONAL REQUIREMENTS

4.1 MATÉRIEL	4.1 EQUIPMENT
<p>Le matériel utilisé doit posséder un permis pour le PBV maximum autorisé par la loi. Le matériel doit respecter l'ensemble des règlements fédéraux, provinciaux et municipaux relatifs à l'utilisation et à l'état de ce matériel.</p>	<p>All equipment must be licensed for the maximum legal G.V.W. All equipment must meet Federal, provincial and municipal regulations governing the use and condition of such equipment</p>
<p>Les camions porteurs et les remorques doivent être munis de barres ICC afin d'assurer la compatibilité avec les systèmes Dock-Lock des établissements de traitement du courrier de Postes Canada.</p>	<p>Straight trucks and trailers must have ICC bars in order to accommodate the Dock Lock systems at Canada Post mail processing facilities.</p>
<p>Si, pour une raison quelconque, l'entrepreneur se voit obligé de fournir un véhicule de remplacement pour celui qui est visé par l'Annexe A, le véhicule de remplacement doit respecter les spécifications du contrat ou les dépasser.</p>	<p>If, for any reason, the contractor has to provide a substitute or replacement for the vehicle contracted for Schedule "A", the substitute vehicle must meet or exceed the contract specifications.</p>
<p>Les conducteurs installeront ou ôteront les cales de roue sur le camion ou la remorque pendant tous les arrêts prévus à l'horaire, le cas échéant.</p>	<p>Drivers will install and/or remove wheel chocks to/from truck or trailer wheels at all stops on the schedule, if applicable.</p>
<p>Les personnes qui se trouvent dans un emplacement appartenant à Postes Canada doivent en tout temps porter des chaussures de protection approuvées par la CSA</p> <p>Les personnes qui se trouvent dans les aires de chargement d'une installation postale appartenant à Postes Canada doivent en tout temps porter une veste de circulation à haute visibilité selon la norme CSA Z96-02.</p> <p>Aire de chargement est définie comme suit :</p> <p>Établissements mécanisés : sur les quais de chargement et dans les stationnements adjacents. Succursales postales : dans les aires de chargement et sur le quai lorsqu'un chariot élévateur à petite levée (L-7) est en fonction. Stationnements des camions et voies de circulation dans les installations postales</p>	<p>C.S.A. approved safety shoes must be worn at all times on CPC property. CSA Z96-02 approved high-visibility traffic safety vest must be worn at all times on CPC loading areas. Loading area is defined as follows:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mechanized plants: on the loading docks and in the adjacent parking lots. • Postal stations: in the loading areas and on the dock when a low-lift truck (L-7) is in use. • Truck parking lots and traffic lanes in postal installations.
4.2 TÂCHES DE CONVENTION PARTICULIÈRE	4.2 SPECIAL SERVICE TASKS
<p>L'intérieur de la caisse ou de la remorque ne doit en aucun temps être jonché de déchets (poussière, résidus de papier et de carton).</p>	<p>The inside of the box/trailer must be kept clean at all times from refuse (dust, paper or cardboard waste etc.)</p>
<p>L'entrepreneur pourrait avoir à transporter de l'équipement postal comme des boîtes aux lettres publiques, des armoires de relais etc. pendant l'horaire normal.</p>	<p>The Contractor may be required to carry postal equipment such as street letter boxes, relay boxes etc on the regular schedule</p>
<p>Si Postes Canada en fait la demande, l'entrepreneur devra séparer le courrier ramassé pendant le parcours de levée du courrier par catégorie de produit.</p>	<p>When requested by Canada Post, the Contractor shall separate by product line on the vehicle all mail picked up on the mail collection trip.</p>
<p>Le chargement/déchargement à tous les points de service désignés est la responsabilité de l'entrepreneur. De l'aide au chargement/déchargement peut être fourni dans les centres majeurs.</p>	<p>Loading/Unloading at all points is the Contractor's responsibility. Assistance with loading/unloading may be provided in major centers.</p>
4.3 FORMATION SUR ÉQUIPEMENT MANUEL ET MÉCANISÉ DE MANUTENTION (EMM)	4.3 MOTORIZED MATERIAL HANDLING EQUIPMENT (MMHE) TRAINING
<p>L'entrepreneur reconnaît que l'utilisation de chariots élévateurs à petite levée ou d'équipement manuel et mécanisé (EMM) peut être exigée aux fins de l'exécution du travail pour certains services.</p> <p>Se référer au tableau « autres exigences obligatoires » pour savoir si le chauffeur a besoin d'un certificat pour utiliser un EMM.</p> <p>Dans le cas ou l'utilisation d'un chariot élévateur à petite levée ou un EMM n'est pas nécessaire, l'entrepreneur reconnaît que l'utilisation d'équipement manuel et mécanisé peut être exigée aux fins de l'exécution du travail. En conséquence, si l'entrepreneur utilise ou doit utiliser l'équipement de Postes Canada pour charger et décharger le courrier, il en fait usage à ses propres risques et s'engage à indemniser Postes Canada et à la tenir exempte de toute réclamation aux termes de la présente entente pouvant découler de l'utilisation de l'équipement.</p>	<p>The Contractor may have to use Industrial low lift trucks or Motorized Material Handling Equipment (MMHE) to perform the service on certain services.</p> <p>Refer to table "other mandatory requirements" to know if the driver(s) need a certification to use a MMHE.</p> <p>If there is no need to use an industrial low lift truck or a MMHE equipment, then the Contractor acknowledges that in the performance of the work, the operation of manual and mechanized equipment may be required. Accordingly, in the event the Contractor uses or is required to use Canada Post equipment for loading and/or unloading of the mail, the Contractor shall make such use at its own risk and shall indemnify and hold Canada Post harmless pursuant to the indemnification provisions set forth in this agreement, with respect to any liability arising from such use.</p>

<p>Dans le cas ou l'utilisation d'un chariot élévateur à petite levée ou d'un EMM est nécessaire, l'entrepreneur s'engage à recourir à ses frais à des employés qui sont formés et accrédités (titulaires d'une carte) en conformité avec les dispositions du <i>Code canadien du travail</i> (« Code ») et des règlements fédéraux et provinciaux en matière de santé et de sécurité au travail aux fins de l'utilisation de chariots à petite levée (équipement manuel et motorisé de manutention de type LR7 et LW7).</p> <p>L'entrepreneur doit utiliser l'équipement de Postes Canada pour charger et décharger le courrier, il en fait usage à ses propres risques et s'engage à indemniser Postes Canada et à la tenir exempte de toute réclamation aux termes de la présente entente pouvant découler de l'utilisation de l'équipement.</p> <p>Le conducteur engagé par l'entrepreneur peut être soumis à une vérification; un document ou une carte d'accréditation <u>doit</u> alors être présenté à la demande de n'importe quel responsable de Postes Canada. À défaut d'une preuve, l'entrepreneur doit engager un conducteur certifié aux fins de l'utilisation d'EMM pour la prestation du service en question ou un autre entrepreneur devra assurer ce service (aux frais de l'entrepreneur) jusqu'à ce qu'un conducteur certifié soit engagé.</p>														
<p align="center">4.4 COMMUNICATIONS</p> <p>L'entrepreneur doit s'assurer qu'il est possible en tout temps de communiquer avec le personnel de supervision.</p> <p>L'entrepreneur doit fournir, s'il y a lieu, aux chauffeurs en service un téléphone cellulaire en état de fonctionnement, une radio avec émetteur-récepteur ou un téléavertisseur.</p>														
<p>4.5 IRRÉGULARITÉS DU SERVICE</p> <p>Toute irrégularité du service, tout problème ou retard (bris, météo, retards liés aux établissements, etc.) doivent être signalés au Centre de rendement par secteur (CRS) (1-800-361-8744) en moins de 10 minutes après l'incident.</p>														
<p>4.6 CLÉS DE POSTES CANADA</p> <p>Les clés de Postes Canada doivent en tout temps être à l'abri des pertes ou du vol. Il faut signaler toute perte de clé au Centre régional de contrôle. L'entrepreneur est responsable des coûts causés par la perte de clés.</p>														
<p>4.7 PROCÉDURES RELATIVES AUX QUAIS</p> <p>Il incombe aux entrepreneurs du service routier de s'assurer que leurs chauffeurs connaissent les procédures relatives aux quais et qu'ils les suivent en tout temps. Les procédures relatives aux quais sont affichées dans tous les quais d'établissement de traitement du courrier de Postes Canada.</p>														
<p>4.8 DÉFINITIONS DE LA FRÉQUENCE</p> <p>Jour 1 = lundi Jour 2 = mardi Jour 3 = mercredi Jour 4 = jeudi Jour 5 = vendredi Jour 6 = samedi Jour 7 = dimanche</p>														
<p>4.9 CONGÉS FÉRIÉS</p> <table border="0"> <tr> <td>Jour de l'An</td> <td>Fête du Canada</td> </tr> <tr> <td>Vendredi saint</td> <td>Fête du Travail</td> </tr> <tr> <td>Fête de Pâques</td> <td>Jour de la réconciliation</td> </tr> <tr> <td>Fête de la Reine</td> <td>Jour de l'Action de Grâce</td> </tr> <tr> <td>St-Jean Baptiste</td> <td>Jour du Souvenir</td> </tr> <tr> <td>(Québec seulement)</td> <td>Jour de Noël</td> </tr> <tr> <td>Fête civique (excepté Québec)</td> <td>Lendemain de Noël</td> </tr> </table>	Jour de l'An	Fête du Canada	Vendredi saint	Fête du Travail	Fête de Pâques	Jour de la réconciliation	Fête de la Reine	Jour de l'Action de Grâce	St-Jean Baptiste	Jour du Souvenir	(Québec seulement)	Jour de Noël	Fête civique (excepté Québec)	Lendemain de Noël
Jour de l'An	Fête du Canada													
Vendredi saint	Fête du Travail													
Fête de Pâques	Jour de la réconciliation													
Fête de la Reine	Jour de l'Action de Grâce													
St-Jean Baptiste	Jour du Souvenir													
(Québec seulement)	Jour de Noël													
Fête civique (excepté Québec)	Lendemain de Noël													
<p>4.10 RÈGLEMENTS D'EXPLOITATION RELATIFS AUX JOURS FÉRIÉS</p> <p>Il n'y a habituellement pas de prestation du service pendant les jours fériés. Les règlements et les définitions qui suivent s'appliquent néanmoins aux situations où il s'agit de déterminer le paiement des services qui sont exigés pendant un jour férié.</p> <p>Postes Canada se réserve le droit de remplacer un jour férié par une journée normale d'exploitation qui aurait été annulée. Une modification de l'horaire immédiatement avant ou après un jour férié peut être exigée, causant ainsi l'annulation d'un parcours ou plus, par ex. l'annulation du service normal le samedi et le dimanche avant un jour férié tombant le lundi. Dans un tel cas, il peut être exigé que l'entrepreneur exécute le</p>														

<p>If the driver(s) need(s) to use an industrial low lift truck or a MMHE equipment, then the contractor at its own expense) shall provide personnel who are properly trained and certified (carry a card) in accordance to the Canada Labour Code ("Code") and the Canadian/Provincial Occupational Health and Safety Regulations ("COSH") level in the operation of industrial low lift trucks (Manual and Motorized Material Handling Equipment (MMHE), similar to LR7 and LW7.</p> <p>The Contractor will be required to use Canada Post equipment for loading and/or unloading the mail, the Contractor shall make such use at its own risk and shall indemnify and hold Canada Post harmless pursuant to the indemnification provisions set forth in this Agreement, with respect to any liability arising from such use.</p> <p>The contractor's driver may be challenged, a certification document/card, in the use of MMHE, <u>must</u> be shown to any Canada Post Officials upon request. Lack of proof will require the contractor to provide a driver certified, in the use of MMHE, for the service or an alternate contractor (at the contractor's expense) will be used until a certified driver can be provided.</p>														
<p align="center">4.4 COMMUNICATIONS</p> <p>Contractor must provide 24-hour communication access to supervisory staff.</p> <p>If indicated, the contractor must provide a working cellular telephone, 2-way radio or pager in the vehicle at all times while on duty.</p>														
<p>4.5 SERVICE IRREGULARITIES</p> <p>Any service irregularities, problem or delays (breakdowns, weather, facility delays, etc) must be reported to the Area Performance Centre (APC) (1-800-361-8744) within 10 minutes of occurrence..</p>														
<p>4.6 CANADA POST KEYS</p> <p>CPC Keys must be kept secure at all times. Loss of keys must be reported to Regional Control Centre. The contractor is liable for any costs due to the lost of keys.</p>														
<p>4.7 DOCK PROCEDURES</p> <p>It is the responsibility of highway service contractors to ensure their drivers familiarize themselves and follow dock procedures at all times. Dock procedures are posted on the dock at all Canada Post mail processing plants.</p>														
<p>4.8 FREQUENCY DEFINITIONS</p> <p>Day 1 = Monday Day 2 = Tuesday Day 3 = Wednesday Day 4 = Thursday Day 5 = Friday Day 6 = Saturday Day 7 = Sunday</p>														
<p>4.9 STATUTORY HOLIDAYS</p> <table border="0"> <tr> <td>New Year's Day</td> <td>Canada Day</td> </tr> <tr> <td>Good Friday</td> <td>Labour Day</td> </tr> <tr> <td>Easter Monday</td> <td>Reconciliation Day</td> </tr> <tr> <td>Victoria Day</td> <td>Thanksgiving Day</td> </tr> <tr> <td>St-Jean Baptiste Day (Quebec only)</td> <td>Remembrance Day</td> </tr> <tr> <td>Civic Holiday (except Quebec)</td> <td>Christmas Day</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Boxing Day</td> </tr> </table>	New Year's Day	Canada Day	Good Friday	Labour Day	Easter Monday	Reconciliation Day	Victoria Day	Thanksgiving Day	St-Jean Baptiste Day (Quebec only)	Remembrance Day	Civic Holiday (except Quebec)	Christmas Day		Boxing Day
New Year's Day	Canada Day													
Good Friday	Labour Day													
Easter Monday	Reconciliation Day													
Victoria Day	Thanksgiving Day													
St-Jean Baptiste Day (Quebec only)	Remembrance Day													
Civic Holiday (except Quebec)	Christmas Day													
	Boxing Day													
<p>4.10 OPERATING RULES ON STATUTORY HOLIDAYS</p> <p>The service usually does not operate on statutory holidays. However, for the purpose of determining payment for services required to operate on a statutory holiday, the following rules and definitions will apply.</p> <p>Canada Post reserves the right to substitute a statutory holiday for a cancelled normal operating day. A modification to the schedule, which precedes or follows a statutory holiday, may be required resulting in cancelled trip(s), e.g. canceling the regular Saturday and Sunday trip preceding a holiday Monday. In such cases the contractor may be required to operate on the</p>														

<p>service le jour férié en remplacement des parcours annulés. Aucun paiement additionnel ne sera autorisé.</p> <p>Le paiement des services fournis un jour férié, à l'exception des situations décrites dans le paragraphe ci-dessus, sera basé sur un tarif calculé au pro rata de la valeur annuelle du contrat.</p>
<p>4.11 SÉCURITÉ DU COURRIER</p> <p>Toutes les portes des véhicules doivent être munies d'une serrure ou d'un mécanisme de verrouillage afin de recevoir les sceaux fournis par Postes Canada si requis. L'entrepreneur doit veiller en tout temps à la sécurité des véhicules et des clés de véhicule.</p> <p>En aucun cas une remorque ou un camion contenant du courrier ne doit être laissé sans surveillance.</p> <p>Lors de ses déplacements, une remorque ou un camion contenant du courrier doit avoir ses portes sécurisées au moyen d'un cadenas, fourni par le détenteur du contrat.</p> <p>Le titulaire du contrat, ou l'un de ses représentants, doit à la fin de chaque sens du service, s'assurer que le contenu de sa remorque ou de son camion soit libre de courrier.</p>
<p>4.12 POLITIQUES DE POSTES CANADA</p> <p>Il incombe aux entrepreneurs du service routier de s'assurer que leurs chauffeurs connaissent les politiques de Postes Canada en matière de santé-sécurité, de respect des normes et de violence au travail.</p>
<p>4.13 SITUATION COVID</p> <p>Nos mesures de sécurité continuent d'être importantes. Tout le monde doit les respecter en tout temps.</p> <p>Les mesures sanitaires reflètent les directives adoptées par les Gouvernements Fédéraux et Provinciaux et doivent être suivies pour TOUT les transporteurs. Des mesures disciplinaires de des cessations de contrats seront envisagés en cas de non-conformité.</p>

<p>statutory holiday in lieu of the cancelled trip. No additional payment will be allowed.</p> <p>Payment for services operating on a statutory holiday excluding situations described as on paragraph above will be based on pro-rata rate only as per the annual contract value.</p>
<p>4.11 MAIL SECURITY</p> <p>All vehicle doors are to be furnished with a lock or locking mechanism in order to affix Canada Post seals if required. The Contractor must ensure that the vehicles and the keys for vehicles remain secure at all times.</p> <p>Under no circumstances should a trailer or truck containing mail be left unattended.</p> <p>When traveling, a trailer or a truck containing mail must have its doors secured with a lock, provided by the contract holder.</p> <p>The contract holder, or one of his representatives, must at the end of each direction of service, ensure that the contents of his trailer or truck is free of mail.</p>
<p>4.12 CANADA POST'S POLICIES</p> <p>It is the responsibility of road service contractors to ensure their drivers are aware of Canada Post's policies on health and safety, compliance with standards and violence in the workplace.</p>
<p>4.12 COVID SITUATION</p> <p>Our safety measures continue to be important for everyone to follow daily</p> <p>The sanitary measures reflect the guidelines adopted by the Federal and Provincial Governments and must be followed for ALL carriers. Disciplinary measures of termination of contracts will be considered in the event of non-compliance.</p>

ANNEXE A // SCHEDULE A (CONT.)

ROUYN & TASCHEREAU J005 / J006

DATE: 2022/06/27

DESCRIPTION DU SERVICE	SERVICE DESCRIPTION
Transport du courrier entre les points de livraison et les points de cueillette désignés à la section 3 "Horaire de service".	Transportation of mail between designated delivery points and designated tender points as described in section 3 "Surface Transportation Schedule".

1- TYPE DE VÉHICULE REQUIS // TYPE OF VEHICLE REQUIRED

Description	Véhicule requis// Vehicle required (X)	Spécifications du véhicule//Vehicle Specification type Type 1-20 *	Nombre d'unité(s) requise(s)//Number of power unit(s) required
Tracteur//Tractor			
Remorque//Trailer			
Camion porteur//Straight truck	X	6	1
Camion Cube//Cube van			
Fourgonnette//Cargo Van			
Autres//Other	Voir 'Autres Exigences' en bas// See 'Other Requirements' below		

* Se référer au tableau des spécifications du véhicule pour dimensions et charges utiles. Refer to Vehicle Specification Chart for Measurements and Payloads.

AUTRES EXIGENCES OBLIGATOIRES // OTHER MANDATORY REQUIREMENTS

Description	Oui/Yes = X Non/No = N/A
Portes rabattantes//Barn doors	N/A
Portes à rideau//Roll up doors	X
Aucune préférence//No preference	X
Porte latérale//Side door (indiquer G ou D// indicate L or R)	N/A
Certificat du chauffeur requis pour utiliser les chariots élévateurs à petite levée de Postes Canada (section 4.3) // Driver certification required to use CPC Industrial low lift trucks (section 4.3) >> MMHE licence required <<	N/A
Moyen de communication pour le chauffeur en service// Mean of communication for the driver on duty	
Cellulaire ou télé avertisseur ou radio numérique bidirectionnelle// Cellular or pager or 2-way radio	X
Système de positionnement mondial// GPS	N/A
Non requis// Not required	N/A
Hayon élévateur// Tailgate lifter	N/A
Élévateur pour palettes//Pallet lifter	N/A

RÉSUMÉ DU SERVICE // SERVICE SUMMARY

Distance annuelle approx.// Approx. annual distance	55 527 KM
Heures de travail approx. par année// Approx. annual hours	1 938 HRS
Distance quotidienne approx.//Approx. daily distance	223 KM

AUTRES EXIGENCES ET ÉQUIPEMENT SPÉCIAL // OTHER REQUIREMENTS AND SPECIAL EQUIPMENT

Prendre note que le service routier n'est pas limité à un nombre de Monoteneurs. La cargaison est utilisée jusqu'à concurrence de la charge maximale permise selon le type de camion.

Note That the road service is not limited to a number of Monotainers. Cargo is used up to the maximum permissible load depending on the type of truck

Tout le chargement du camion est fait en colis libre. All the loading truck is done with loose load.

2- SPÉCIFICATIONS DU VÉHICULE // VEHICLE SPECIFICATIONS

TYPE	DESCRIPTION	DIMENSIONS DE LA BOITE// BOX MEASUREMENTS			CAPACITÉ CUBIQUE // CUBIC CAPACITY		CHARGE UTILE// PAYLOAD (KG)	POIDS BRUT VÉHICULE (PBV)// GROSS VEHICLE WEIGHT (GVW)) (KG)
		LONGUEUR //LENGTH	LARGEUR// WIDTH	HAUTEUR// HEIGHT	PIEDS CUBES// CUBIC FEET	MÈTRES CUBES// CUBIC METERS		
1	MINI-FOURGONNETTE// MINI VAN				150	4.2		
2	FOURGONNETTE// CARGO VAN				250	7.1	800	3000
3	FOURGONNETTE ALLONGÉ//E EXTENDED CARGO VAN				300	8.5	1400	3500
4	FOURGON TRONQUÉ// CUTAWAY	12' 3.60 m	7'6" 2.28 m	76" 193 cm	570	16.2	2000	4500
5	FOURGON CUBE//CUBE VAN//	14' 4.27 m	8' 2.44 m	76" 193 cm	640	18.2	3600	5800
6	FOURGON CUBE HD//CUBE VAN HD//	16' 4.88 m	8' 2.44 m	84" 213 cm	818	23.2	4500	7000
7	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	18' 5.49 m	8' 2.44 m	84" 213 cm	923	26.2	5400	8000
8	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	18' 5.49 m	8.5' 2.59 m	84" 213 cm	985	27.9	5400	8000
9	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	20' 6.1 m	8.5' 2.59 m	96" 244 cm	1360	38.9	6300	11000
10	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	22' 6.7 m	8.5' 2.59 m	96" 244 cm	1496	42.7	7200	15800

<p>2.1 ÂGE DES VÉHICULES</p> <p>Les véhicules (les unités) qui exécutent le service ne doivent pas être en service depuis plus de SEPT (7) ans au moment de l'entrée en vigueur de l'entente. Les remorques fournies ne doivent pas être en service depuis plus de N/A au moment de l'entrée en vigueur de l'entente.</p>
<p>2.2 CAPACITÉ EN MONOTENEURS</p> <p>S = Monoteneurs simples D = Monoteneurs doublés La capacité en monoteneurs n'est précisée qu'à des fins de référence pour Postes Canada. Dans le cas d'un chargement en vrac la capacité maximale autorisée de chargement est le facteur déterminant.</p>
<p>2.3 OUVERTURE DES PORTES</p> <p>95 pouces est l'espace de dégagement minimum pour l'ouverture de la porte dans le cas des camions porteurs et des ensembles tracteur/remorque entre le point le plus haut de la plate-forme et le point le plus bas de la porte.</p>
<p>2.4 DIMENSIONS ET CHARGES UTILES</p> <p>Les spécifications ci-dessus sont des exigences minimales et ne doivent être utilisées que comme des lignes directrices générales. Il peut y avoir des variations dans la taille ou le volume du véhicule à condition que les exigences minimales aient été respectées selon le numéro du type de spécification du véhicule requis.</p>
<p>2.5 HAUTEUR DU CAMION PAR RAPPORT AU QUAI</p> <p>Tous les camions porteurs et les ensembles tracteur/remorque (types 7 à 18) doivent être conformes aux normes de l'industrie relatives au chargement et au déchargement depuis un quai standard d'une hauteur de 48 pouces par rapport au sol, sauf dispositions contraires de l'Annexe A.</p>
<p>2.6 RESTRICTIONS</p> <p>Pas de camion réfrigéré (« reefer ») Pas de système de chauffage au propane</p>

<p>2.1 AGE OF VEHICLES</p> <p>The Vehicles (power units) performing the service will not be older than SEVEN (7) years at the starting date of the Agreement. The Trailers provided will not be older than N/A at the starting date of the Agreement.</p>
<p>2.2 MONOTAINER CAPACITY</p> <p>S=Single monotainers D=Double stacked monotainers Monotainer capacity is for CPC reference only. When loose loading, the determining factor will be maximum licensed cargo capacity.</p>
<p>2.3 DOOR OPENING</p> <p>95 inches is the minimum clearance for straight trucks and tractor/trailer units for door opening from the highest point of the floor to lowest point of door.</p>
<p>2.4 MEASUREMENTS AND PAYLOADS</p> <p>The above specifications are minimum requirements and are to be used as general guidelines only. Vehicle Size and cube variations are possible as long as minimum requirements are met as per Vehicle Specifications Type indicated.</p>
<p>2.5 VEHICLE HEIGHT TO DOCK LEVEL</p> <p>All straight trucks or tractor trailer units (types 7 to 18) must meet industry standards for loading/unloading from a standard 48" ground to dock floor level high dock unless otherwise specified in Schedule A.</p>
<p>2.6 RESTRICTIONS</p> <p>No refrigerated ("reefer") trucks are allowed No propane heaters are allowed</p>

3- HORAIRE DE TRANSPORT // SURFACE TRANSPORTATION SCHEDULE

Logistique du courrier \ Région du Québec



De partout... jusqu'à vous

ROUYN NORANDA & TASCHEREAU J005 - J006

En vigueur le / effective	Avis #

Bureaux desservis / Offices desserved	Code postal	+ Via
ROUYN-NORANDA 151 AVE DU LAC	J9X 3E0	
DUPARQUET 45 PRINCIPALE	J0Z 1W0	
PALMAROLLE 134 PRINCIPALE	J0Z 3C0	
POULARIES 948A PRINCIPALE	J0Z 3E0	
TASCHEREAU 55 PRINCIPALE	J0Z 3N0	
MACAMIC 14 7IEME AVE OUEST	J0Z 2S0	

J005 (12345)			KM	
R	04.45	0.00		
	06.15	1.30		
D	07.00	0.45	50.0	
	07.30	0.30		
D	07.45	0.15	20.0	
	08.00	0.15		
D	08.20	0.20	19.0	
	08.40	0.20		
D	09.05	0.25	24.0	
	09.20	0.15		
D	09.40	0.20	19.0	
	10.10	0.30		

(12345)			KM	
	17.15	0.20	67.0	
D	16.55	1.00		
	15.55	0.05	12.0	
R	15.50	0.15		
	15.35	0.10		
R	15.25	0.15		
	15.10	0.15	12.0	
R	14.55	0.00		

HRES QUOTIDIENNES / DAILY HRS	05.25
KMS QUOTIDIEN / DAILY KMS	132.0
JOURS ANNUELS / YEARLY DAYS	249

	02.20
	91.0
	249

Entrepreneur / Contractor:	Spécifications / specifications: CAPACITÉ 16 PIEDS	Légende / Legend: D donner / give E échanger / exchange L livrer / deliver P positionnement / positioning R ramasser / pick up + monos simple/single stack # monos double/double stack
	Charge de travail / workload Hrs annuelles / Yearly hours 1 930 Kms annuel / Yearly kilometer 55 527	
URGENCE / EMERGENCY CENTRE DE CONTRÔLE / CONTROL CENTER 1-800-361-8744	MODIFICATIONS:	

ANNEXE A // SCHEDULE A (suite/cont.)

4- EXIGENCES OPÉRATIONNELLES ET EXIGENCES EN MATIÈRE DE VÉHICULES // VEHICLE & OPERATIONAL REQUIREMENTS

4.1 MATÉRIEL	4.1 EQUIPMENT
<p>Le matériel utilisé doit posséder un permis pour le PBV maximum autorisé par la loi. Le matériel doit respecter l'ensemble des règlements fédéraux, provinciaux et municipaux relatifs à l'utilisation et à l'état de ce matériel.</p>	<p>All equipment must be licensed for the maximum legal G.V.W. All equipment must meet Federal, provincial and municipal regulations governing the use and condition of such equipment</p>
<p>Les camions porteurs et les remorques doivent être munis de barres ICC afin d'assurer la compatibilité avec les systèmes Dock-Lock des établissements de traitement du courrier de Postes Canada.</p>	<p>Straight trucks and trailers must have ICC bars in order to accommodate the Dock Lock systems at Canada Post mail processing facilities.</p>
<p>Si, pour une raison quelconque, l'entrepreneur se voit obligé de fournir un véhicule de remplacement pour celui qui est visé par l'Annexe A, le véhicule de remplacement doit respecter les spécifications du contrat ou les dépasser.</p>	<p>If, for any reason, the contractor has to provide a substitute or replacement for the vehicle contracted for Schedule "A", the substitute vehicle must meet or exceed the contract specifications.</p>
<p>Les conducteurs installeront ou ôteront les cales de roue sur le camion ou la remorque pendant tous les arrêts prévus à l'horaire, le cas échéant.</p>	<p>Drivers will install and/or remove wheel chocks to/from truck or trailer wheels at all stops on the schedule, if applicable.</p>
<p>Les personnes qui se trouvent dans un emplacement appartenant à Postes Canada doivent en tout temps porter des chaussures de protection approuvées par la CSA</p> <p>Les personnes qui se trouvent dans les aires de chargement d'une installation postale appartenant à Postes Canada doivent en tout temps porter une veste de circulation à haute visibilité selon la norme CSA Z96-02.</p> <p>Aire de chargement est définie comme suit :</p> <p>Établissements mécanisés : sur les quais de chargement et dans les stationnements adjacents. Succursales postales : dans les aires de chargement et sur le quai lorsqu'un chariot élévateur à petite levée (L-7) est en fonction. Stationnements des camions et voies de circulation dans les installations postales</p>	<p>C.S.A. approved safety shoes must be worn at all times on CPC property. CSA Z96-02 approved high-visibility traffic safety vest must be worn at all times on CPC loading areas. Loading area is defined as follows:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mechanized plants: on the loading docks and in the adjacent parking lots. • Postal stations: in the loading areas and on the dock when a low-lift truck (L-7) is in use. • Truck parking lots and traffic lanes in postal installations.
4.2 TÂCHES DE CONVENTION PARTICULIÈRE	4.2 SPECIAL SERVICE TASKS
<p>L'intérieur de la caisse ou de la remorque ne doit en aucun temps être jonché de déchets (poussière, résidus de papier et de carton).</p>	<p>The inside of the box/trailer must be kept clean at all times from refuse (dust, paper or cardboard waste etc.)</p>
<p>L'entrepreneur pourrait avoir à transporter de l'équipement postal comme des boîtes aux lettres publiques, des armoires de relais etc. pendant l'horaire normal.</p>	<p>The Contractor may be required to carry postal equipment such as street letter boxes, relay boxes etc on the regular schedule</p>
<p>Si Postes Canada en fait la demande, l'entrepreneur devra séparer le courrier ramassé pendant le parcours de levée du courrier par catégorie de produit.</p>	<p>When requested by Canada Post, the Contractor shall separate by product line on the vehicle all mail picked up on the mail collection trip.</p>
<p>Le chargement/déchargement à tous les points de service désignés est la responsabilité de l'entrepreneur. De l'aide au chargement/déchargement peut être fourni dans les centres majeurs.</p>	<p>Loading/Unloading at all points is the Contractor's responsibility. Assistance with loading/unloading may be provided in major centers.</p>
4.3 FORMATION SUR ÉQUIPEMENT MANUEL ET MÉCANISÉ DE MANUTENTION (EMM)	4.3 MOTORIZED MATERIAL HANDLING EQUIPMENT (MMHE) TRAINING
<p>L'entrepreneur reconnaît que l'utilisation de chariots élévateurs à petite levée ou d'équipement manuel et mécanisé (EMM) peut être exigée aux fins de l'exécution du travail pour certains services.</p> <p>Se référer au tableau « autres exigences obligatoires » pour savoir si le chauffeur a besoin d'un certificat pour utiliser un EMM.</p> <p>Dans le cas ou l'utilisation d'un chariot élévateur à petite levée ou un EMM n'est pas nécessaire, l'entrepreneur reconnaît que l'utilisation d'équipement manuel et mécanisé peut être exigée aux fins de l'exécution du travail. En conséquence, si l'entrepreneur utilise ou doit utiliser l'équipement de Postes Canada pour charger et décharger le courrier, il en fait usage à ses propres risques et s'engage à indemniser Postes Canada et à la tenir exempte de toute réclamation aux termes de la présente entente pouvant découler de l'utilisation de l'équipement.</p>	<p>The Contractor may have to use Industrial low lift trucks or Motorized Material Handling Equipment (MMHE) to perform the service on certain services.</p> <p>Refer to table "other mandatory requirements " to know if the driver(s) need a certification to use a MMHE.</p> <p>If there is no need to use an industrial low lift truck or a MMHE equipment, then the Contractor acknowledges that in the performance of the work, the operation of manual and mechanized equipment may be required. Accordingly, in the event the Contractor uses or is required to use Canada Post equipment for loading and/or unloading of the mail, the Contractor shall make such use at its own risk and shall indemnify and hold Canada Post harmless pursuant to the indemnification provisions set forth in this agreement, with respect to any liability arising from such use.</p>

Dans le cas ou l'utilisation d'un chariot élévateur à petite levée ou d'un EMM est nécessaire, l'entrepreneur s'engage à recourir à ses frais à des employés qui sont formés et accrédités (titulaires d'une carte) en conformité avec les dispositions du *Code canadien du travail* (« Code ») et des règlements fédéraux et provinciaux en matière de santé et de sécurité au travail aux fins de l'utilisation de chariots à petite levée (équipement manuel et motorisé de manutention de type LR7 et LW7).
L'entrepreneur doit utiliser l'équipement de Postes Canada pour charger et décharger le courrier, il en fait usage à ses propres risques et s'engage à indemniser Postes Canada et à la tenir exempte de toute réclamation aux termes de la présente entente pouvant découler de l'utilisation de l'équipement.
Le conducteur engagé par l'entrepreneur peut être soumis à une vérification; un document ou une carte d'accréditation doit alors être présenté à la demande de n'importe quel responsable de Postes Canada. À défaut d'une preuve, l'entrepreneur doit engager un conducteur certifié aux fins de l'utilisation d'EMM pour la prestation du service en question ou un autre entrepreneur devra assurer ce service (aux frais de l'entrepreneur) jusqu'à ce qu'un conducteur certifié soit engagé.

4.4 COMMUNICATIONS

L'entrepreneur doit s'assurer qu'il est possible en tout temps de communiquer avec le personnel de supervision.

L'entrepreneur doit fournir, s'il y a lieu, aux chauffeurs en service un téléphone cellulaire en état de fonctionnement, une radio avec émetteur-récepteur ou un téléavertisseur.

4.5 IRRÉGULARITÉS DU SERVICE

Toute irrégularité du service, tout problème ou retard (bris, météo, retards liés aux établissements, etc.) doivent être signalés au Centre de rendement par secteur (CRS) (1-800-361-8744) en moins de 10 minutes après l'incident.

4.6 CLÉS DE POSTES CANADA

Les clés de Postes Canada doivent en tout temps être à l'abri des pertes ou du vol. Il faut signaler toute perte de clé au Centre régional de contrôle. L'entrepreneur est responsable des coûts causés par la perte de clés.

4.7 PROCÉDURES RELATIVES AUX QUAIS

Il incombe aux entrepreneurs du service routier de s'assurer que leurs chauffeurs connaissent les procédures relatives aux quais et qu'ils les suivent en tout temps. Les procédures relatives aux quais sont affichées dans tous les quais d'établissement de traitement du courrier de Postes Canada.

4.8 DÉFINITIONS DE LA FRÉQUENCE

Jour 1 = lundi Jour 2 = mardi Jour 3 = mercredi
Jour 4 = jeudi Jour 5 = vendredi Jour 6 = samedi
Jour 7 = dimanche

4.9 CONGÉS FÉRIÉS

Jour de l'An	Fête du Canada
Vendredi saint	Fête du Travail
Fête de Pâques	Jour de la réconciliation
Fête de la Reine	Jour de l'Action de Grâce
St-Jean Baptiste	Jour du Souvenir
(Québec seulement)	Jour de Noël
Fête civique (excepté Québec)	Lendemain de Noël

4.10 RÈGLEMENTS D'EXPLOITATION RELATIFS AUX JOURS FÉRIÉS

Il n'y a habituellement pas de prestation du service pendant les jours fériés. Les règlements et les définitions qui suivent s'appliquent néanmoins aux situations où il s'agit de déterminer le paiement des services qui sont exigés pendant un jour férié.

Postes Canada se réserve le droit de remplacer un jour férié par une journée normale d'exploitation qui aurait été annulée. Une modification de l'horaire immédiatement avant ou après un jour férié peut être exigée, causant ainsi l'annulation d'un parcours ou plus, par ex. l'annulation du service normal le samedi et le dimanche avant un jour férié tombant le lundi. Dans un tel cas, il peut être exigé que l'entrepreneur exécute le

If the driver(s) need(s) to use an industrial low lift truck or a MMHE equipment, then the contractor at its own expense) shall provide personnel who are properly trained and certified (carry a card) in accordance to the Canada Labour Code ("Code") and the Canadian/Provincial Occupational Health and Safety Regulations ("COSH") level in the operation of industrial low lift trucks (Manual and Motorized Material Handling Equipment (MMHE), similar to LR7 and LW7.

The Contractor will be required to use Canada Post equipment for loading and/or unloading the mail, the Contractor shall make such use at its own risk and shall indemnify and hold Canada Post harmless pursuant to the indemnification provisions set forth in this Agreement, with respect to any liability arising from such use.

The contractor's driver may be challenged, a certification document/card, in the use of MMHE, must be shown to any Canada Post Officials upon request. Lack of proof will require the contractor to provide a driver certified, in the use of MMHE, for the service or an alternate contractor (at the contractor's expense) will be used until a certified driver can be provided.

4.4 COMMUNICATIONS

Contractor must provide 24-hour communication access to supervisory staff.

If indicated, the contractor must provide a working cellular telephone, 2-way radio or pager in the vehicle at all times while on duty.

4.5 SERVICE IRREGULARITIES

Any service irregularities, problem or delays (breakdowns, weather, facility delays, etc) must be reported to the Area Performance Centre (APC) (1-800-361-8744) within 10 minutes of occurrence..

4.6 CANADA POST KEYS

CPC Keys must be kept secure at all times. Loss of keys must be reported to Regional Control Centre. The contractor is liable for any costs due to the lost of keys.

4.7 DOCK PROCEDURES

It is the responsibility of highway service contractors to ensure their drivers familiarize themselves and follow dock procedures at all times. Dock procedures are posted on the dock at all Canada Post mail processing plants.

4.8 FREQUENCY DEFINITIONS

Day 1 = Monday Day 2 = Tuesday
Day 3 = Wednesday Day 4 = Thursday
Day 5 = Friday Day 6 = Saturday Day 7 = Sunday

4.9 STATUTORY HOLIDAYS

New Year's Day	Canada Day
Good Friday	Labour Day
Easter Monday	Reconciliation Day
Victoria Day	Thanksgiving Day
St-Jean Baptiste Day (Quebec only)	Remembrance Day
Civic Holiday (except Quebec)	Christmas Day
	Boxing Day

4.10 OPERATING RULES ON STATUTORY HOLIDAYS

The service usually does not operate on statutory holidays. However, for the purpose of determining payment for services required to operate on a statutory holiday, the following rules and definitions will apply.

Canada Post reserves the right to substitute a statutory holiday for a cancelled normal operating day. A modification to the schedule, which precedes or follows a statutory holiday, may be required resulting in cancelled trip(s), e.g. canceling the regular Saturday and Sunday trip preceding a holiday Monday. In such cases the contractor may be required to operate on the

<p>service le jour férié en remplacement des parcours annulés. Aucun paiement additionnel ne sera autorisé.</p> <p>Le paiement des services fournis un jour férié, à l'exception des situations décrites dans le paragraphe ci-dessus, sera basé sur un tarif calculé au pro rata de la valeur annuelle du contrat.</p>
<p>4.11 SÉCURITÉ DU COURRIER</p> <p>Toutes les portes des véhicules doivent être munies d'une serrure ou d'un mécanisme de verrouillage afin de recevoir les sceaux fournis par Postes Canada si requis. L'entrepreneur doit veiller en tout temps à la sécurité des véhicules et des clés de véhicule.</p> <p>En aucun cas une remorque ou un camion contenant du courrier ne doit être laissé sans surveillance.</p> <p>Lors de ses déplacements, une remorque ou un camion contenant du courrier doit avoir ses portes sécurisées au moyen d'un cadenas, fourni par le détenteur du contrat.</p> <p>Le titulaire du contrat, ou l'un de ses représentants, doit à la fin de chaque sens du service, s'assurer que le contenu de sa remorque ou de son camion soit libre de courrier.</p>
<p>4.12 POLITIQUES DE POSTES CANADA</p> <p>Il incombe aux entrepreneurs du service routier de s'assurer que leurs chauffeurs connaissent les politiques de Postes Canada en matière de santé-sécurité, de respect des normes et de violence au travail.</p>
<p>4.13 SITUATION COVID</p> <p>Nos mesures de sécurité continuent d'être importantes. Tout le monde doit les respecter en tout temps.</p> <p>Les mesures sanitaires reflètent les directives adoptées par les Gouvernements Fédéraux et Provinciaux et doivent être suivies pour TOUT les transporteurs. Des mesures disciplinaires de des cessations de contrats seront envisagés en cas de non-conformité.</p>

<p>statutory holiday in lieu of the cancelled trip. No additional payment will be allowed.</p> <p>Payment for services operating on a statutory holiday excluding situations described as on paragraph above will be based on pro-rata rate only as per the annual contract value.</p>
<p>4.11 MAIL SECURITY</p> <p>All vehicle doors are to be furnished with a lock or locking mechanism in order to affix Canada Post seals if required. The Contractor must ensure that the vehicles and the keys for vehicles remain secure at all times.</p> <p>Under no circumstances should a trailer or truck containing mail be left unattended.</p> <p>When traveling, a trailer or a truck containing mail must have its doors secured with a lock, provided by the contract holder.</p> <p>The contract holder, or one of his representatives, must at the end of each direction of service, ensure that the contents of his trailer or truck is free of mail.</p>
<p>4.12 CANADA POST'S POLICIES</p> <p>It is the responsibility of road service contractors to ensure their drivers are aware of Canada Post's policies on health and safety, compliance with standards and violence in the workplace.</p>
<p>4.12 COVID SITUATION</p> <p>Our safety measures continue to be important for everyone to follow daily</p> <p>The sanitary measures reflect the guidelines adopted by the Federal and Provincial Governments and must be followed for ALL carriers. Disciplinary measures of termination of contracts will be considered in the event of non-compliance.</p>

**Soumission par Télécopie
Fax Submission
(514) 284-0550**

**À l'attention de: l'agent de contrôle des demandes
Attention: Solicitation Control Officer**

TSIS221931

ROUYN-NORANDA (QC) SERVICES ROUTIERS / HIGHWAY SERVICES

Nom du soumissionnaire: / _____
Name of Tenderer:

Téléphone: / _____
Telephone: /

Adresse Courriel: / _____
Email Address:

*Confirmation de la télécopie reçue sera envoyée par email. (Votre impression doit être lisible)
Receipt of fax acknowledgements will be sent by email to the Proposer. (Printing must be legible)*

Les documents suivants sont inclus dans cette soumission.
The following documents are included within this faxed submission:

- Annexe « B » / Schedule "B" **Questionnaire / Questionnaire**
 - Annexe « C » / Schedule "C" **Grille Tarifaire / Rate Sheet**
 - Annexe « E » / Schedule "E" **Lettre d'offre (signée) / Letter of Offer (signed)**
 - États financiers / Financial Statements
 - Autre: / Other:
Spécifiez: / Specify: _____
- _____
- _____

Page 1 de/of _____

ANNEXE "B" / SCHEDULE "B"

Questionnaire

ROUYN-NORANDA (QC) SERVICES ROUTIERS / HIGHWAY SERVICES

Nom du soumissionnaire / Name of Proposer : _____

<u>Questionnaire d'appel d'offres</u>	<u>RFP Questionnaire</u>
<p>Remplir ce questionnaire et le joindre aux autres documents indiqués à l'article 2.0 de la section Renseignements à l'intention des soumissionnaires, en vue de son utilisation dans le processus d'évaluation.</p>	<p>Must be submitted with other documents stated in article 2.0 of the Information to Proposers section as it will be used in the evaluation process.</p>
Section 1 – Pour information seulement / For Information Only	
<p>A Déclaration d'un conflit d'intérêts réel ou potentiel</p> <p>A) Avez-vous un lien de parenté avec un employé de Postes Canada ou êtes-vous actuellement un employé de Postes Canada?</p> <p style="text-align: center;">Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Dans l'affirmative, veuillez préciser / If Yes, please provide details : _____</p> <p>_____</p> <p>B) Savez-vous s'il existe des questions d'ordre commercial ou personnel qui risquent de provoquer un conflit d'intérêts entre vous-même ou votre entreprise et Postes Canada?</p> <p style="text-align: center;">Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Dans l'affirmative, veuillez préciser / If Yes, please provide details : _____</p> <p>_____</p>	<p>Declaration of actual or potential Conflict of Interest</p> <p>A) Are you related to a Canada Post employee, or are you a current employee of Canada Post?</p> <p style="text-align: center;">Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/></p> <p>B) Are you aware of any business or personal matter that may present a conflict of interest between you and/or your company and Canada Post?</p> <p style="text-align: center;">Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/></p>
<p>B Si vous engagez des employés, acceptez-vous de fournir sur demande votre certificat de la commission des accidents du travail?</p> <p style="text-align: center;">Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>If you hire employees, do you agree to provide upon request, your WCB certificate?</p> <p style="text-align: center;">Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/></p>
<p>C Moyen de communication utilisé pour la répartition des opérations: Means of communication used for operations/dispatch:</p> <p>Fournir les numéros, le cas échéant / Provide numbers when applicable :</p> <p>Cellulaire / Cellular: _____ Téléphone / Telephone : _____</p> <p>Courriel / Email : _____</p>	
<p>D Acceptez-vous de fournir les couvertures d'assurances requises pour ce service? (Dans la négative, veuillez préciser)</p> <p style="text-align: center;">Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>Do you agree to provide the insurance coverage requested for this service? (If not, specify)</p> <p style="text-align: center;">Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/></p>
<p>E Veuillez fournir le nom du ou des propriétaires ou des actionnaires de l'entreprise avec leurs titres et adresse courriel :</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<p>Provide the name(s) of the owner(s) or shareholder(s) of the company with titles(s) and email address:</p> <p>_____</p> <p>_____</p>

Please attach extra pages if you do not have enough space. Veuillez utiliser une autre feuille si vous manquez d'espace.

Section 2 – Exigences cotées / Rated Requirements

1	Type de véhicule(s) proposé(s) : (au besoin, annexer une feuille)	Type of vehicle proposed: (If needed, use another sheet)																		
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;"></th> <th style="width: 25%; text-align: center;">ROUYN-NORANDA (QC) & NORMÉTAL SR J003/J004</th> <th style="width: 25%; text-align: center;">ROUYN-NORANDA (QC) & TASCHEREAU SR J005/J006</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Modèle / Model:</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Année / Year:</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Dimension de la boîte en pieds / Size of the box in feet:</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cubage (pi³) / Cubic capacity (cu.ft.):</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Charge utile (kg) / Payload capacity:</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		ROUYN-NORANDA (QC) & NORMÉTAL SR J003/J004	ROUYN-NORANDA (QC) & TASCHEREAU SR J005/J006	Modèle / Model:			Année / Year:			Dimension de la boîte en pieds / Size of the box in feet:			Cubage (pi³) / Cubic capacity (cu.ft.):			Charge utile (kg) / Payload capacity:			
	ROUYN-NORANDA (QC) & NORMÉTAL SR J003/J004	ROUYN-NORANDA (QC) & TASCHEREAU SR J005/J006																		
Modèle / Model:																				
Année / Year:																				
Dimension de la boîte en pieds / Size of the box in feet:																				
Cubage (pi³) / Cubic capacity (cu.ft.):																				
Charge utile (kg) / Payload capacity:																				
2	Veuillez décrire le parc de véhicules (possédés ou loués) que vous conduisez actuellement autres que ceux que vous prévoyez utiliser pour le présent contrat : Nombre de semi-remorques : _____ Nombre de camions porteurs : _____ Nombre de camions cube ou de fourgonnettes utilitaires : _____	Describe the fleet of vehicles (owned or leased) you are currently operating other than those you plan to use for this contract: Number of tractors: _____ Number of straight trucks: _____ Number of cube vans and cargo vans: _____																		
3	Comment allez-vous continuer à fournir les services dans les cas suivants : Fournir les details: 1- Panne mécanique / Vehicle breakdown: _____ _____ 2- Absence du conducteur pour motif de maladie / Driver illness : _____ _____ 3- Remplacement du conducteur pour congé annuel / Driver annual leave replacement: _____ _____	How will you continue to provide the services in cases of: Provide details:																		
NOTE : REMARQUE : Les conducteurs de remplacement doivent avoir reçu une autorisation de sécurité avant de transporter le courrier / Back-up drivers must be security cleared prior to moving the mail.																				
4	Veuillez décrire votre plan de formation prévu pour vos nouveaux employés affectés à ce service. 1- Temps de formation prévu pour former un nouvel employé / Training time allowed to train a new employee: _____ 2- Nom du formateur / Trainer name: _____ 3- Méthode utilisée pour former un nouvel employé / Method used to train a new employee : _____ _____	Describe your training plan for new employees assigned to this service:																		

5	Veuillez décrire votre plan d'entretien préventif pour le ou les véhicules proposés :	Describe your preventive maintenance plan for the proposed vehicle (s):	
<hr/> <hr/> <hr/>			
6	<p>Expérience du soumissionnaire :</p> <p>Veuillez fournir les détails de votre expérience professionnelle comme propriétaire exploitant ou société exploitée. En soumettant sa proposition, le soumissionnaire consent à ce que Postes Canada vérifie les références fournies ci-dessous.</p> <p>Toutes les références fournies doivent être à des parties non liées directement ou indirectement, ni avoir un lien de dépendance avec le soumissionnaire</p>	<p>Proposer Experience:</p> <p>Provide references of your past work experience as an owner/operator or as company. By submitting its Proposal, Proposer consents to Canada Post checking the Proposer's references as set out below.</p> <p>All references must be to parties unrelated, whether directly or indirectly to, and at an arm's length with Proposer</p>	
À remplir en tant que propriétaire exploitant ou entité commerciale pour des services rendus de nature similaires		To complete as an owner operator or as business entity providing services to customers of similar nature	
		Client n° 1 / Customer	Client n° 2 / Customer
Description of service or position / Description du service ou de l'emploi :			
Nom du client / Customer name			
Nom de la personne-ressource et téléphone / Contact name & telephone :			
Durée de l'engagement (de – à) / Duration of engagement (from – to)			
Veuillez fournir les détails d'autres activités similaires que votre entreprise a mises en place dans la même région où ce service de transport postal sera effectué :		Provide details as to other similar business your company has established in the same region this postal transport service will be performed:	
<hr/> <hr/> <hr/>			
7	<p>Situation financière de l'entreprise ou du soumissionnaire Company or bidder financial situation</p> <p>A- Nombre total d'employés de l'entreprise / Total number of employees of the company: _____</p> <p>B- Chiffres d'affaires annuels au cours de la dernière année / Annual revenue for the last year : \$ _____</p> <p>C- Date de création de l'entreprise: / Date company has been established : _____</p> <p>D- Pourcentage du total des revenus annuels de l'entreprise provenant du transport du courrier de Postes Canada en cas d'attribution du contrat : / Percentage of total annual company revenue derived from Canada Post Mail Transportation Services if awarded this Agreement :</p> <p style="text-align: center;"> <input type="checkbox"/> 0 % - 39 % <input type="checkbox"/> 40 % - 59 % <input type="checkbox"/> 60 % - 79 % <input type="checkbox"/> 80 % - 100 % </p>		
8	Quelle est la distance, en kilomètres, entre votre lieu d'affaires (résidence ou siège social, terminus ou installation) et le point de départ du service? _____ km	What is the distance, in km, between your business place (i.e. residence or head office or terminal or facility) and the departure point of the service? _____ km	

Veillez fournir les détails d'autres activités similaires que votre entreprise a mises en place dans la même région où ce service de transport postal sera effectué :

Provide details as to other similar business your company has established in the same region this postal transport service will be performed:

Veillez utiliser une autre feuille si vous manquez d'espace. / Please attach extra pages if you do not have enough space.

Préparé par : / Prepared by: _____

Date: _____

SCHEDULE "C" / ANNEXE "C"

GRILLE TARIFAIRE

ROUYN-NORANDA (QC) SERVICES ROUTIERS

NOM DU SOUMISSIONNAIRE: _____

Option 1 :

Les soumissionnaires sont invités à soumettre un prix **PAR ANNÉE** par service individuel. Il n'est pas nécessaire de soumissionner sur les deux services.

Option 2 :

Les soumissionnaires sont invités à soumettre un prix **PAR ANNÉE pour les deux (2) services routiers** regroupés.

NOTE :

Les tarifs annuels doivent **inclure** le coût du carburant jusqu'à **\$1.77/L**. Les variations du coût du carburant durant la durée du contrat seront ajustées selon l'Annexe « F » ci-joint.

Postes Canada se réserve le droit d'adjuger un ou les deux contrats en vertu de l'article 7.0 étape 4 de la section renseignements à l'intention des soumissionnaires.

1.0 Tarifs annuels fixes des services

Sous réserve de toutes les autres conditions générales énoncées dans le présent contrat, Postes Canada devra verser à l'entrepreneur, en contrepartie de l'exécution des services, les tarifs suivants :

OPTION 1 : Tarifs par année par service individuel

NOM DU SERVICE	ANNÉE 1
ROUYN-NORANDA (QC) & NORMÉTAL SR J003/J004	
ROUYN-NORANDA (QC) & TASCHEREAU SR J005/J006	

OPTION 2 : Tarifs basés sur l'ensemble des deux services regroupés

Le proposant doit soumettre un prix pour chaque service

NOM DU SERVICE	ANNÉE 1
ROUYN-NORANDA (QC) & NORMÉTAL SR J003/J004	
ROUYN-NORANDA (QC) & TASCHEREAU SR J005/J006	

AUGMENTATIONS ANNUELLES APPLICABLES POUR LES 2 OPTIONS

Pourcentage d'augmentation (si applicable) à la date anniversaire du contrat.	
Note: Le pourcentage s'appliquera sur le tarif annuel et les tarifs pour les services supplémentaires	
Année 2 (2024/04/01 – 2025/03/31)	%
Année 3 (2025/04/01 – 2026/03/31)	%
Année 4 (2026/04/01 – 2027/03/31)	%
Année 5 (2027/04/01 – 2028/03/31)	%

Afin de calculer les montants mensuels payables à l'entrepreneur aux termes du présent contrat, tous les montants annuels doivent être divisés par 12.

Modalités de paiement

Le paiement à l'entrepreneur est effectué en monnaie canadienne une fois la facture mensuelle reçue ou sous forme de virement mensuel automatique, selon le cas, dans un délai de « **SOIXANTE (60) JOURS** ».

La Société remboursera les montants dus à l'entrepreneur aux termes du contrat par dépôt direct dans le compte bancaire désigné par l'entrepreneur.

Se reporter au tableau ci-dessous pour obtenir un aperçu des procédures de paiement.

Lorsque le service est rendu en	Le montant mensuel sera remis par Postes Canada à la fin de/d'	Lorsque le service est rendu en	Le montant mensuel sera remis par Postes Canada à la fin de/d'
Janvier	Mars	Juillet	Septembre
Février	Avril	Août	Octobre
Mars	Mai	Septembre	Novembre
Avril	Juin	Octobre	Décembre
Mai	Juillet	Novembre	Janvier
Juin	Août	Décembre	Février

À la date d'expiration du contrat, l'entrepreneur recevra les deux derniers paiements mensuels au-delà de la date d'expiration, selon le tableau connexe ci-dessus.

1.1 Modalités de paiement alternatives:

Postes Canada considèrera un mode de paiement alternatif basé sur un délai "**NET TRENTE (30) JOURS**" pour les tarifs de l'Annexe "C" selon la section 1.0 et 2.0. Postes Canada comparera les tarifs pour les deux modalités de paiement pour déterminer la meilleure valeur globale basé sur son taux d'intérêt du service de la dette, lequel taux demeurera confidentiel. Si le soumissionnaire choisi d'offrir des tarifs alternatifs basés sur les modalités de paiement "**NET TRENTE (30) JOURS**", il doit indiquer le pourcentage de réduction qui serait applicable aux tarifs mentionnés ci-dessus à la section 1.0 et 2.0:

Pourcentage de réduction = _____ %

2.0 Tarifs spéciaux pour les services supplémentaires

Lorsque l'entrepreneur doit effectuer, d'une façon ponctuelle et temporaire, des services supplémentaires qui ne sont pas énoncés à l'annexe A, et ces services supplémentaires ne devraient pas être soumis à l'obligation d'appel d'offres concurrentiel, l'entrepreneur recevra un paiement conformément aux tarifs ci-dessous, à condition que l'entrepreneur envoie la facture à Postes Canada dans les 30 jours suivant l'exécution de ces services supplémentaires :

Les tarifs spéciaux ci-dessous doivent inclure tout supplément pour carburant.

	Coût par kilomètre pour les trajets de plus de 50 km, dans un seul sens (\$/km)	Coût par heure pour les services où un tarif par kilomètre ne s'applique pas (\$/heure)
ANNÉE 1	\$	\$

3.0 Modification des tarifs en fonction des changements apportés à l'horaire de transport de l'Annexe « A »

Advenant que l'entrepreneur soit requis d'effectuer des services réduits ou supplémentaires, d'une façon permanente, qui ne sont pas compris dans l'annexe A, un amendement visant à inclure ces services et le tarif annuel fixe ajusté devra être accepté par les deux parties.

L'ajustement du tarif annuel fixe par service sera:

- i. basé sur le tarif courant par kilomètre ou par heure déterminé selon un calcul au pro rata (par exemple, coût annuel (\$) à la date antérieure à la modification de l'horaire de transport de l'annexe A ÷ distance annuelle (km) du service à la date antérieure à la modification de l'horaire de transport de l'annexe A = tarif au prorata (\$) par kilomètre pour ce service
- ii. plus ou moins ces ajustements, le cas échéant, qui pourraient être appropriés afin de tenir compte de circonstances particulières au changement requis

A défaut d'accord, chaque partie peut résilier le présent Contrat conformément à l'article 12.0 Durée et résiliation.

4.0 Déduction pour la non-exécution temporaire du service routier

- 4.1 Si l'entrepreneur ne peut pas effectuer le service pour quelque raison que ce soit, Postes Canada se réserve le droit de déduire un montant pour la distance non parcourue en fonction des critères suivants :

Formule utilisée pour calculer la déduction

[Tarif au prorata par kilomètre défini ci-dessus] x [distance non parcourue en km] x [pourcentage de déduction applicable] = montant à déduire

Définition du tarif au prorata :

Tarif au prorata par kilomètre calculé à la section 3.0, alinéa A = coût annuel (\$) ÷ distance annuelle en km selon l'annexe A

5.0 Exigences en matière d'assurances

Conformément à la section 9.1 du contrat, l'entrepreneur doit souscrire et maintenir en vigueur, à ses frais, la couverture minimale suivante :

- i) **Assurance responsabilité civile des entreprises formule générale**, comportant une garantie d'un montant minimal de 1 000 000 \$ par sinistre pour préjudices personnels, lésions corporelles (y compris le décès) et dommages matériels, à moins que l'entrepreneur n'utilise un véhicule de type semi-remorque. Dans ce cas, le montant minimal est de 2 000 000 \$ par sinistre. Postes Canada doit être ajoutée à la police à titre d'assurée supplémentaire, et la police doit contenir une clause de responsabilité réciproque et de dissociabilité des intérêts;
- ii) **Assurance responsabilité civile des entreprises pour les véhicules utilitaires**, comportant une garantie d'un montant minimal de 2 000 000 \$ par sinistre pour lésions corporelles (y compris le décès) et dommages matériels, à moins que l'entrepreneur n'utilise un véhicule de type semi-remorque. Dans ce cas, le montant minimal est de 3 000 000 \$ par sinistre.
- iii) **Assurance en transport de marchandises** couvrant les biens des autres sous la garde ou les soins de l'entrepreneur, comportant une garantie d'un montant minimal de 25 000 \$ par sinistre pour les véhicules pesant moins de 5 tonnes, de 50 000 \$ par sinistre pour les véhicules de 5 tonnes ou plus, ou 100 000 \$ par sinistre pour les véhicules de type semi-remorque.

SCHEDULE "C" / ANNEXE "C" RATE SHEET / GRILLE TARIFAIRE

ROUYN-NORANDA (QC) HIGHWAY SERVICES

NAME OF PROPOSER: _____

Option 1: Bidders are invited to submit an **ANNUAL PRICE** for each highway service they are interested in. It is not necessary to bid on both routes.

Option 2: Bidders are invited to submit an **ANNUAL PRICE** for **both** highway services as a group.

NOTE:

The annual rates must **include** the cost of fuel up to **\$1.77/L**. The variations in the cost of fuel during the term of the Agreement will be adjusted according to the attached Schedule 'F'.

Canada Post reserves the right to award one or both contracts as per article 7.0 stage 4 of section Information to Proposers.

1.0 Fixed Yearly Service Rates

Subject to all other terms and conditions in this Agreement, Canada Post shall pay the Contractor, as consideration for the performance of the Service, the following:

OPTION 1: Annual Rates based on individual services

SERVICE NAME	YEAR 1
ROUYN-NORANDA (QC) & NORMÉTAL HS J003/J004	
ROUYN-NORANDA (QC) & TASCHEREAU SR J005/J006	

OPTION 2: Rates based on both services grouped

The bidder must submit yearly pricing for both highway services

SERVICE NAME	YEAR 1
ROUYN-NORANDA (QC) & NORMÉTAL HS J003/J004	
ROUYN-NORANDA (QC) & TASCHEREAU SR J005/J006	

ANNUAL INCREASES APPLICABLE FOR BOTH OPTIONS

Percentage increase (if applicable) on the anniversary date of the contract.	
Note: The percentage will apply on the annual rates and rates for additional services	
Year 2 (2024/04/01 – 2025/03/31)	%
Year 3 (2025/04/01 – 2026/03/31)	%
Year 4 (2026/04/01 – 2027/03/31)	%
Year 5 (2027/04/01 – 2028/03/31)	%

For the purpose of calculating the monthly amounts payable to the Contractor under this Agreement, all annual amounts will be divided by 12.

Payment Procedures

Payment to the Contractor shall be payable in Canadian funds after receipt of invoice or on an automatic monthly recurring basis, as the case may be, "**NET SIXTY (60) DAYS**".

The Corporation will pay the amounts owing to the Contractor under this Agreement by direct deposit to the bank account designated by the Contractor.

Refer to the table below for an overview of the payment procedures;

When the service is executed in	Then the monthly payment will be released by Canada Post at the end of	When the service is executed in	Then the monthly payment will be released by Canada Post at the end of
January	March	July	September
February	April	August	October
March	May	September	November
April	June	October	December
May	July	November	January
June	August	December	February

At the expiry date of the Agreement, the Contractor shall receive the two last monthly payments beyond the expiry date as per the payment process table above.

1.1 Alternate Payment Schedule:

Canada Post will consider an alternate payment schedule on the basis of "**NET THIRTY (30) DAYS**" for the Schedule "C" rates as per section 1.0 and 2.0. Canada Post will be comparing the prices for the two payment terms to determine the best overall value based on its debt servicing interest rate, which will remain confidential. Should the proposer choose to offer alternative rates based on "**NET THIRTY (30) DAYS**" payment terms, they must indicate the percentage discount that would apply to the aforementioned rates in Section 1.0 and 2.0:

Percentage Discount = _____%

2.0 Ad Hoc Rates for Additional Services

Where the Contractor is required on a temporary ad hoc basis to perform additional services that are not provided for in Schedule "A", the Contractor shall be paid in accordance with the following rates provided that the Contractor invoice Canada Post within 30 days of the performance of these additional services:

The ad hoc rates below must include any fuel surcharge

Period	Cost per kilometer for trips greater than 50 kilometers one way (\$/km)	Cost per hour for services where a per kilometer rate is not applicable (\$/hour)
YEAR 1	\$	\$

3.0 Amendment to Rates as per Service Specifications Change Schedule "A"

Should the Contractor be required on a permanent basis to perform additional or reduced services not provided for in Schedule "A", an amendment to include these services and the adjusted fixed yearly service rate shall be agreed to by both parties.

The adjustment to the fixed yearly service rate per lane shall:

- i. be based on current rate per kilometer or rate per hour for that lane, determined through a pro-rata calculation (i.e.: Annual cost (\$) for the lane at the date prior to the specification change of Schedule "A" divided by the annual distance (km) covered by the lane at the date prior to the specification change Schedule "A" = Pro rata rate (\$) per kilometer) for that lane;
- ii. plus or minus such adjustments, if any, as may be appropriate to reflect the circumstances particular to the required change.

Failing such agreement, either party may terminate this Agreement as per section 12.0 Term and Termination of the Agreement.

4.0 Deduction for temporary non-performance of the Highway Service

4.1 Where the Contractor cannot perform the service for whatever reason, Canada Post reserves the right to deduct from the Contractor an amount for the distance not traveled in accordance with the following criteria:

Formula to calculate the deduction

[Pro rata rate per kilometer as define below] X [Distance in kilometers not performed] = Amount to deduct

Pro rata rate definition

Pro rata rate per kilometer as calculated in section 3.0 A) here above = annual cost (\$) ÷ annual distance in kilometers as per Schedule "A"

5.0 Insurance Requirements

In accordance with section 9.1 of the Agreement, the Contractor shall provide and maintain, at its own expense, the following minimum insurance coverage:

- i) **Commercial General Liability insurance**, with a minimum limit of \$1,000,000.00 per occurrence for personal injury, bodily injury (including death) and property damage, unless the Contractor utilizes a tractor-trailer type vehicle in which case a minimum of \$2,000,000.00 per occurrence. Canada Post shall be added to the policy as an additional insured and the policy shall contain cross liability and severability of interest clauses.
- ii) **Commercial Automobile Liability insurance**, with a minimum limit of \$2,000,000.00 per occurrence for bodily injury (including death) and property damage, unless the Contractor utilizes a tractor-trailer type vehicle in which case a minimum of \$3,000,000.00 per occurrence.
- iii) **Cargo insurance** covering the property of others in the Contractor's care, custody or control with a minimum limit of \$25,000.00 per occurrence for vehicles less than 5 tons; \$50,000.00 per occurrence for vehicles of 5 tons or greater; or \$100,000.00 per occurrence for tractor-trailer type vehicles.

ANNEXE "D" / SCHEDULE "D"

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PROTECTION ET DE SÉCURITÉ / SECURITY REQUIREMENTS

Version January 2017

L'entrepreneur doit prendre les mesures suivantes en ce qui concerne les membres de son personnel, sous-traitants, agents ou autres représentants qui ont ou doivent avoir accès, pour quelque raison que ce soit, aux renseignements et aux biens protégés de la Société (les " biens et renseignements protégés "), qui incluent, sans s'y restreindre, le courrier tel que défini dans la Loi sur la Société canadienne des postes telle que modifiée, les renseignements exclusifs, commerciaux ou confidentiels de quelque nature et de quelque forme qu'ils soient, ainsi que les installations, lieux, équipements et biens de quelque nature et de quelque forme qu'ils soient, dans lesquels ou avec lesquels le service est fourni.

Personnel

1. L'entrepreneur doit désigner et maintenir en poste en permanence, un agent de sécurité de l'entreprise (" ASE ") et un agent de sécurité d'entreprise suppléant(ASES) dont les tâches incluent, sans se l'y imiter :
 - a) indiquer tous les membres du personnel qui doivent avoir accès aux biens et renseignements protégés et s'assurer que la documentation pertinente et complète sur la vérification de sécurité de ces employés est fournie;
 - b) s'assurer que tous les membres du personnel de l'entrepreneur et ceux de ses sous-traitants fournissent une photo couleur numérique en format JPEG ou une photo format passeport au verso de laquelle figure le nom complet de l'employé et sa date de naissance;
 - c) fournira la photo recueillie aux Services de sécurité et d'enquête de Postes Canada, ainsi que la demande de vérification de sécurité aux fins de création d'une carte d'identité;
 - d) fournira une photo aux Services de sécurité et d'enquête de Postes Canada, pour les employés qui détiennent déjà une cote de fiabilité ou une autorisation de sécurité valide;
 - e) l'agent de sécurité de l'entreprise est responsable de toutes les cartes d'identité remises aux membres du personnel de l'entrepreneur et ceux de ses sous-traitants;
 - f) au moment du départ (c.-à-d. démission ou congédiement) de l'un des membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'un de ceux de ses sous-traitants, la carte d'identité doit être immédiatement récupérée et retournée aux Services de sécurité et d'enquête de Postes Canada par l'agent de sécurité de l'entreprise;
 - g) la perte ou le vol des cartes d'identité doit être immédiatement signalé aux Services de sécurité et d'enquête de Postes Canada par l'agent de sécurité de l'entreprise;
 - h) l'entrepreneur doit s'assurer que les membres de son personnel et ceux de ses sous-traitants, qui auront accès au courrier, aux renseignements, aux biens et aux locaux de la Société dans le cadre du contrat, se conforment aux procédures de la Société en matière de protection et de sécurité, qui peuvent être modifiées de temps à autre;
 - i) fournir des mises à jour sur l'état de tous changements de situation des employées qui touche la classification de sécurité de cette personne;

In respect of every Contractor employee, sub-contractor, agent or other representative ("Contractor Personnel") having or requiring access, for any reason, to Canada Post protected information and/or assets ("Protected Assets and Information"), which include, but shall not be limited to mail, as defined by the Canada Post Corporation Act, as amended, Canada Post proprietary, commercial or confidential information of any kind and in whatever form, and all facilities, premises, equipment and assets of any kind and in whatever form in, on or with which the Service is provided, the Contractor shall:

Personnel

1. Appoint and maintain at all times during the Term a Company Security Officer ("CSO") and an Alternate Company Security Officer ("ACSO") whose duties shall include, but not be limited to:
 - a) Identifying all Contractor's Personnel and its subcontractor's personnel who will require access to Protected assets and information and ensuring that accurate and complete Security Screening documentation is submitted for such personnel;
 - b) Ensure that all Contractor's Personnel and its subcontractor's personnel provide a photograph in digital colour photograph in JPEG format or a passport size photograph with the employee's full name and date of birth indicated on the back (note, the photograph should have a white background);
 - c) Will provide the collected photograph to Canada Post Security and Investigation Service, along with the security screening application for the purpose of the creation of an identification card;
 - d) Will provide a photograph to Canada Post Security and Investigation Service, for employees who already hold a valid Reliability Status or security clearance;
 - e) The Company Security Officer is accountable for all identification cards issued to Contractor's Personnel and its subcontractor's personnel;
 - f) Upon departure (ie. Resignation or termination) of Contractor's Personnel and its subcontractor's personnel, the identification card must be retrieved and returned to Canada Post Security and Investigation Services by the Company Security Officer without delay;
 - g) Upon detection, lost or stolen identification cards must be reported to Canada Post Security and Investigation Services by Company Security officer without delay;
 - h) Upon end of contract, all identification cards issued for Contractors Personnel and its subcontractors must be retrieved and returned to Canada Post Security & Investigation Services by the Company Security Officer without delay.

<p>j) s'assurer que les membres du personnel assistent à une séance d'information sur la sécurité dès qu'ils obtiennent la cote de fiabilité,</p> <p>k) s'assurer que les membres du personnel complète et signe le Certificat de sécurité et le formulaire d'attestation de sécurité et faire l'envoi de ces documents avec le document Protection du courrier et des biens de la Société - Déclaration de l'employé; aux Services de Sécurité et d'Enquête de la Société,</p> <p>l) Tenir une liste à jour d'entrepreneurs ayant fait l'objet d'une vérification de sécurité au moyen du modèle préconisé dans le tableau ci-dessous, et la soumettre chaque trimestre à l'équipe Services de sécurité et d'enquête de Postes Canada au plus tard le 1er février, le 1er mai, le 1er août et le 1er novembre de chaque année civile.</p> <p>m) s'assurer que les dossiers d'enquête de sécurité sur les employés sont conservés en lieu sûr;</p> <p>n) revoir les exigences en matière de sécurité énoncées dans le contrat et s'assurer que tous s'y conforment.</p> <p>2. Avant d'accorder aux membres du personnel d'un entrepreneur l'accès aux biens, et renseignements protégés, s'assurer que chaque entrepreneur détient une cote de fiabilité. Les demandes d'enquête de sécurité pour obtenir une cote de sécurité doivent être soumises aux Services de Sécurité et d'Enquête de la Société.</p> <p>3. Si les membres du personnel de l'entrepreneur détiennent déjà une cote de fiabilité, Les Services de Sécurité et d'Enquête de la Société, accepteront les cotes de fiabilité valide accordées par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada dans le cadre du Programme de sécurité industrielle;</p> <p>4. Si l'employé de l'entrepreneur détient une autorisation de sécurité valide de Transports Canada, les Services de sécurité et d'enquête de Postes Canada (SSE) reconnaîtront celle émise par Transports Canada. Il est toujours nécessaire pour ces membres du personnel de remplir le formulaire Protection du courrier et des biens de la Société - Déclaration de l'entrepreneur. L'agent de sécurité d'entreprise (ASE) est tenu de conserver une liste d'employés qui possèdent une autorisation de sécurité valide de Transports Canada et de la fournir aux SSE trimestriellement (comme dans la clause " e ").</p> <p>5. L'entrepreneur doit s'assurer que les demandes de vérification de sécurité sont dûment remplies pour un nombre suffisant de ses employés et représentants, y compris des sous-traitants ou des agents qui sont ou pourraient être affectés à des services liés au présent contrat (le " personnel "), et qu'elles sont soumises à la Société.</p> <p>6. Par souci de clarté, un nombre suffisant d'employés est réputé inclure en tout temps un nombre suffisant d'employés requis pour exécuter les services de façon continue, plus des employés supplémentaires, dont le nombre sera déterminé par l'entrepreneur, pour s'assurer que si un membre du personnel possédant l'autorisation de sécurité est incapable de remplir ses fonctions, pour quelque raison que ce soit, afin d'effectuer les travaux liés aux services en lien avec le présent contrat, l'entrepreneur aura suffisamment d'employés supplémentaires possédant l'autorisation de sécurité pour le remplacer.</p> <p>7. Dans le cas où la cote de sécurité de l'entrepreneur ou d'un de ses sous-traitants est compromise selon les Services de Sécurité et d'Enquête de la Société, Postes Canada mettra fin au contrat immédiatement et aucune indemnité ne sera versée à l'entrepreneur pour compenser ladite résiliation.</p>	<p>i) Providing change of circumstance reports for personnel with regard to their security screening status;</p> <p>j) Ensuring that Contractor personnel receive a security briefing upon notification of having been granted Reliability Status;</p> <p>k) Ensuring that Contractor personnel complete and return the Security Clearance Certificate and Briefing form and the Protection of Mail and Corporate Assets Contractor Declaration form;</p> <p>l) Maintaining a valid list of security screened Contractor personnel on the prescribed template in attachment 1 below and submitting it to Canada Post Security Investigation Services on a quarterly basis on or by, February 1st, May 1st, August 1st and November 1st of each calendar year;</p> <p>m) Ensuring that Contractor personnel security screening information is safeguarded properly;</p> <p>n) Reviewing security requirements in the contract and ensuring all requirements are adhered to;</p> <p>2. Contractor personnel must be granted Reliability Status before access to Protected Assets and Information can be shared;</p> <p>3. Canada Post Security and Investigation Services will recognize valid Reliability Status or valid Security Clearance issued by Public Works Government Services of Canada (Industrial Security Program) as meeting the security screening requirements for contractor personnel;</p> <p>4. Contractor personnel who do not hold a valid Reliability Status or Valid Security clearance issued by Public Works Government Services of Canada (Industrial Security Program); must complete the security screening process through Canada Post Security and Investigation Services;</p> <p>5. The Contractor shall ensure that security screening application(s) are accurately completed for a sufficient number of Contractor employees, representatives, including sub-contractors or agents who are, or may be working on services related to this Agreement (the "Personnel") and submitted to the Corporation;</p> <p>6. For clarity, a sufficient number of Personnel shall at all times be deemed to include a sufficient number of personnel required to perform the services on an on-going basis, plus an additional number of personnel, to be determined by the Contractor, to ensure that should any personnel with security clearance be unable, for whatever reason, to work on the services related to this Agreement, the Contractor will have enough additional personnel with security clearance to stand in for, or otherwise replace them;</p> <p>7. In the event that the security clearance of the Contractor personnel is compromised as determined by Canada Post Security and Investigation Services, Canada Post may terminate the contract forthwith and no compensation shall be payable to the contractor arising from said termination;</p>
--	---

Transport

8. L'entrepreneur doit s'assurer que tous les véhicules (loués, qui lui appartiennent ou qui appartiennent aux membres de son personnel) utilisés pour la prestation de services sont suffisamment sécuritaires, avec des verrous fonctionnels et d'autres mécanismes de sécurité pertinents, selon la nature des services fournis.
9. L'entrepreneur doit effectuer, à titre de mesure de sécurité et de qualité, au moins deux vérifications et inspections par année de l'ensemble de ses véhicules pour s'assurer du bon fonctionnement de tous les mécanismes de verrouillage; et il doit effectuer l'entretien et la réparation des véhicules au moment opportun.
10. L'entrepreneur doit toujours prendre les mesures suivantes lorsque le véhicule est inoccupé : couper le moteur, retirer les clés du démarreur, verrouiller et protéger entièrement le véhicule.
11. L'entrepreneur doit donner aux Services de Sécurité et d'Enquête de la Société un accès raisonnable aux véhicules à des fins d'inspection dans le cadre d'une enquête sur un incident particulier ou d'une vérification ordinaire jugée nécessaire par Postes Canada.

Protection du courrier

12. L'entrepreneur doit voir à ce que tout le courrier, tel que défini dans la Loi sur la Société canadienne des postes telle que modifiée, qui lui est remis ou qu'il reçoit autrement est en tout temps à l'abri du vol, des intempéries, des dommages de quelle que sorte que ce soit.
13. L'entrepreneur doit également voir à ce que le courrier ne soit pas ouvert, subtilisé, retenu, abandonné, acheminé au mauvais endroit, falsifié ou altéré de toute autre manière que ce soit.

Conformité

14. L'entrepreneur doit se conformer à toutes les exigences en matière de sécurité avant le début des travaux, à moins qu'une entente à cet égard n'ait été conclue par écrit avec les Services de sécurité et d'enquête.
15. L'entrepreneur doit s'assurer que les membres de son personnel et ceux de ses sous-traitants, qui auront accès au courrier, à l'information, aux biens et/ou aux locaux de la Société dans le cadre de la présente Convention, se conforment aux procédures de la Société en matière de protection et de sécurité.
16. Il est entendu que si l'entrepreneur ou les membres de son personnel ne respectent pas les exigences en matière de sécurité de la présente convention en ce qui a trait à chacun de ces défauts, la Société aura par conséquent le droit de résilier la convention conformément aux dispositions de résiliation qui y sont énoncées.

Transportation

8. Ensure that all Contractor vehicles, whether owned or leased by, or belonging to Contractor Personnel used in the provision of the Service ("Vehicles") shall provide reasonable security with fully functioning locks and other reasonable security features given the nature of the Service provided;
9. Conduct semi-annual inspection and audit of all Vehicles to ensure the proper functioning of all security features and mechanisms and to repair and maintain the same as circumstances reasonably require in a prompt and timely fashion;
10. Ensure that all Vehicles are left locked and otherwise fully secured within the Vehicles' capacity, with engine turned off and ignition keys removed from the Vehicle whenever the Vehicle is left unattended;
11. Grant reasonable access to Canada Post Security and Investigation Services to Vehicles for routine audit and the investigation of specific incidents when required by Canada Post;

Protection of the mail

12. Ensure, specifically with respect to mail, as defined by the Canada Post Corporation Act, as amended, in the care, custody and control of the Contractor is at all times protected from theft, weather and other damage of whatsoever kind;
13. Ensure that no mail in the care, custody and control of the Contractor is opened, seized, delayed, detained, misdirected or otherwise interfered with in any manner.

Compliance

14. The Contractor shall ensure that the Contractor's Personnel and its subcontractor's personnel, who will have access to the mail, information, assets and/or the Corporation's premises in relation to this Agreement, comply with the Corporation's security procedures;
15. The deadline for the Contractor being in full compliance with the security requirements is before commencement of work, unless otherwise agreed to in writing by Security and Investigation Services;
16. For greater clarity, in the event the Contractor or Contractor Personnel fails to comply with any of the above security requirements, the Contractor shall be in default of the security requirement of this agreement and thus give rise to Canada Post termination rights.

Tableau à compléter selon l'article 1 I) ci-dessus

Vérification de sécurité - Postes Canada						PROTÉGÉ A
<p>DIRECTIVES :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les autovérifications de sécurité constituent une exigence systématique et font partie de vos obligations contractuelles. Elles doivent être soumises tous les trimestres au plus tard le 1^{er} février, le 1^{er} mai, le 1^{er} août et le 1^{er} novembre de chaque année civile. À titre de titulaire principal de la convention, vous devez vous assurer que tous les employés, les entrepreneurs, les remplaçants et les sous-traitants qui appuient votre convention avec Postes Canada font l'objet d'une vérification de sécurité. Tous les renseignements dans le tableau ci-dessous doivent être fournis et établir une correspondance exacte entre une personne et son dossier de sécurité. Le fournisseur doit maintenir des dossiers de vérification de sécurité exacts et à jour pour toutes les personnes applicables, et les soumettre au plus tard aux dates ci-dessus et si Postes Canada le demande. Il incombe au fournisseur d'informer les services de sécurité d'enquête de Postes Canada dès qu'il est possible de la démission ou du licenciement de toute personne ayant obtenu une cote de fiabilité auprès de Postes Canada, afin que la cote de fiabilité puisse être annulée de façon appropriée. <p>Personne ne peut accéder aux biens, aux renseignements, aux installations ou au courrier de Postes Canada avant d'avoir reçu la vérification de sécurité.</p>						
	Nom de l'entreprise	Personne ressource (ASE & ACSER)	# de téléphone	adresse de courriel	N° de certificat	Date de mise à jour requise
Exemple	Transport ABC	Roy, Guy - Président et ASE	514-555-5555			
	Nom (employé), prénom	Détails de transport	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)	Côte de sécurité	N° de certificat	Date de mise à jour requise
Exemple	Bertrand, Robert	S/R Québec/Matane ou CSP Laval Dé	1960/12/01	oui	99000012	ex. 2020-10-10
Exemple	Gingras, Paul	non-assigné ou remplaçant	1960/12/01	En marche ou Non débuté	non	
1						
2						
3						

Table to complete as per article 1 I) here above

Personnel Security Audit - Canada Post						
<p>INSTRUCTIONS:</p> <ul style="list-style-type: none"> Security screening self-audits are a routine requirement and comprise a part of your contractual obligations. They are to be submitted quarterly on, or by, February 1st, May 1st, August 1st and November 1st of each calendar year. As the primary contract holder, you are responsible for ensuring that all employees, contractors, replacement staff, and sub-contractors who support your contract with Canada Post are security screened. All information in the table below must be provided to accurately match an individual to the correct security file. The supplier is responsible for maintaining accurate and up-to-date records of the security screening of all individuals and submit it on the above dates, as well as upon request of Canada Post. The supplier is responsible for notifying Canada Post Security and Investigation Services as soon as could be reasonably expected of the resignation or termination of any individual who holds a security status with Canada Post in order for that security status to be cancelled appropriately. 						
	Company Name	Contact persons (CSO & ACSO)	Phone #	email	Certificate Number	Update Required Date
Example	ABC Transport	Rob White, Operations Manager (CSO)				
	Employee name, first name	Transportation Details	Date of birth (YYYY/MM/DD)	Security Clearance Status	Certificate number	Update Required Date
Example	SMITH, Robert	eg. (AB) / Calgary (AB)	1960/12/01	Screened	C-2010-12345	ex. 2020-10-10
Example	JOHNSON, James	eg. T117/T118		In process or not started	nil	10 years for reliability and Secret 5 years for Top Secret clearance
	eg. Vernon (BC) CUS					
1						
2						
3						

ANNEXE "E" / SCHEDULE "E"

Lettre d'offre

Letter of Offer

<p>À: AGENT DE CONTROLE DES DEMANDES POSTES CANADA N0751-2701 PROM RIVERSIDE OTTAWA ON K1A 0B1</p> <p>Re: Lettre d'offre – TSIS221931</p> <p>ROUYN-NORANDA (QC) SERVICES ROUTIERS</p>	<p>To: RFP CONTROL OFFICER CANADA POST CORPORATION N0751-2701 RIVERSIDE DR OTTAWA ON K1A 0B1</p> <p>Re: Letter of Offer – TSIS221931</p> <p>ROUYN-NORANDA (QC) HIGHWAY SERVICES</p>
<p>Nous soumettons une proposition en réponse à la DP mentionnée en référence et, par la présente, nous offrons de fournir des services, tels qu'ils sont indiqués dans la DP, en contrepartie de paiement par Postes Canada.</p> <p>Le soumissionnaire reconnaît que les réponses à la DP doivent constituer en soi un document autonome, complet et intégral qui contient tout ce qu'il faut pour permettre à Postes Canada de les évaluer entièrement, sous réserve des éclaircissements dont elle pourrait avoir besoin. La Société n'étudiera pas les renseignements soumis au préalable.</p> <p>Nous avons soigneusement examiné les documents de la DP et possédons une bonne compréhension des exigences de la DP et du procédé lié à cette dernière. En soumettant notre proposition, nous reconnaissons que nous avons lu et compris la DP. En conséquence, nous avons soumis toute l'information justificative qui y est demandée. La non-soumission des renseignements à l'appui demandés ou la non-conformité des renseignements à l'appui aux exigences obligatoires entraînera l'élimination de la proposition.</p> <p>Nous, au même titre que n'importe lequel de nos sous-traitants ou n'importe lequel de nos employés ou des employés de nos sous-traitants, n'avons aucun conflit d'intérêts et n'en aurons aucun (réel ou appréhendé) en ce qui a trait à la présentation de cette proposition ou, si nous sommes sélectionnés, en vertu de nos obligations contractuelles en tant que fournisseur aux termes d'un contrat conclu avec la Société.</p> <p>À notre connaissance, il n'existe aucune possibilité de conflit d'intérêts dans le cas où un employé ou un membre de la famille d'un employé de Postes Canada détiendrait un intérêt dans notre entreprise (le soumissionnaire) ou à l'égard de l'un des sous-traitants du soumissionnaire ou de quiconque étant susceptible de participer au processus de proposition.</p> <p>Si nous sommes en situation de conflit d'intérêts (réel ou appréhendé), nous devons remplir la Déclaration de conflit d'intérêts (réel ou appréhendé) qui se trouve à l'annexe B.</p> <p>Nous acceptons de respecter toutes les conditions du Code de conduite du fournisseur figurant dans la présente annexe E.</p> <p>Nous n'avons aucune connaissance ni aucune capacité de nous prévaloir d'information confidentielle liée à Postes Canada, autre que l'information confidentielle qui pourrait avoir été déclarée par la Société aux soumissionnaires dans le cours normal de la DP.</p> <p>Nous ne prenons part à aucune collusion ou à aucun accord avec tout autre fournisseur en ce qui a trait à la DP. Nous n'avons aucune connaissance de la teneur de n'importe quelle proposition autre que celle du soumissionnaire et n'avons pas comparé l'information contenue dans sa proposition avec celle figurant dans une quelconque proposition d'un autre soumissionnaire.</p>	<p>We are submitting a Proposal in response to the referenced RFP, and hereby offer to provide the services as indicated in the RFP in consideration of payment by Canada Post.</p> <p>The Proposer acknowledges that responses to the RFP must be stand-alone documents, complete and integral in their own right, containing everything necessary to allow Canada Post to evaluate them fully, subject to any need Canada Post may have for clarification in respect of any given response. Previously submitted information cannot be considered.</p> <p>We have carefully examined the RFP and have a clear understanding of the requirements of the RFP and the RFP Process. By submitting the Proposal, we acknowledge that we have read and understood the RFP and have submitted all substantiating information as requested. Failure to submit requested substantiating information or if the substantiating information does not meet the Mandatory Requirements may result in disqualification of the Proposal.</p> <p>We, or any of our sub-contractors, or any of our employees or any of our sub-contractor's employees do not and will not have any conflict of interest (actual or potential) in submitting this Proposal or, if selected, with our contractual obligations as the vendor under contract.</p> <p>We are not aware of any potential conflict of interest where an employee or family member of an employee of Canada Post has an interest in our organization (the Proposer), or in any of our sub-contractors or any Proposer that may be included in the Proposal.</p> <p>If we are in a Conflict of Interest (Actual or Potential) we have completed the Declaration of (Actual or Potential) Conflict of Interest document located in this Schedule B.</p> <p>We agree to abide by all of the terms of the Supplier Code of Conduct located in this Schedule E.</p> <p>We have no knowledge of or ability to avail ourselves of Confidential Information of Canada Post other than the Confidential Information, which may have been disclosed by Canada Post to the Proposers in the normal course of this RFP.</p> <p>We are not involved in collusion or arrangement with any other Proposers in connection with this RFP. We have no knowledge of and have made no comparison of the information in our Proposal with the information contained in any other Proposal.</p>

Exception faite de toute divulgation en annexe à la présente lettre, ni nous, ni l'un de nos directeurs, agents, cadres supérieurs ou employés, qui dans le dernier cas, pourrait être responsable d'exécuter des travaux en vertu de tout contrat conclu avec Postes Canada, n'avons été reconnus coupables de l'une des infractions suivantes (autre qu'une infraction pour laquelle un pardon a été accordé) :

- fraude contre le gouvernement en vertu du *Code criminel*;
- fraude en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
- versement d'honoraires conditionnels à une personne à qui la *Loi sur le lobbying* s'applique;
- corruption, collusion, truquage des offres ou toute autre activité anticoncurrentielle;
- blanchiment d'argent;
- participation aux activités d'une organisation criminelle;
- fraude fiscale (impôt sur le revenu et taxe d'accise);
- versement d'un pot-de-vin à un agent public étranger;
- infractions liées à la drogue.

Nous certifions que les renseignements financiers fournis sont exacts.

Nous comprenons qu'en signant la lettre d'offre, sous réserve de son droit de se désister avant l'heure de clôture prescrite dans la DP, sa proposition sera irrévocable et demeurera en vigueur pour acceptation par la Société pendant les « 180 » jours civils à compter de l'heure de clôture prescrite.

Advenant que Postes Canada retienne notre proposition, en entier ou en partie, nous consentons à conclure et à exécuter le contrat, conformément aux procédures stipulées dans la DP.

Dans le cas où la Société ne sélectionne pas notre proposition, et nous souhaitons recevoir un compte rendu, nous reconnaissons qu'il est de notre responsabilité de demander le compte rendu dans les 10 jours suivant la notification officielle de l'attribution du contrat par la Société.

Nous consentons, par la présente, à ce que Postes Canada effectue une vérification des références énumérées dans la proposition.

Nous reconnaissons et comprenons que Postes Canada pourrait déclarer inadmissible la proposition de tout soumissionnaire dans les cas où ce dernier ne fournirait pas l'information demandée ou qu'il ferait une assertion inexacte au sujet de toute information comprise dans la lettre d'offre ou la proposition. De plus, nous reconnaissons et comprenons que Postes Canada aura le droit d'annuler un contrat conclu avec le soumissionnaire sélectionné dans le cadre de la DP si elle estime, et elle sera seule juge en la matière, que ce soumissionnaire sélectionné a fourni une fausse information ou a fait de fausses assertions au sujet de l'information se trouvant dans la lettre d'offre ou dans la DP, en plus ou au lieu de tout autre recours ou de toute autre mesure que possède la Société en droit ou en équité.

Signature

Adresse du soumissionnaire

Ville Province Code postal

Téléphone

Adresse courriel

Other than as disclosed in an annex to this letter, neither we, nor any of our directors, officers or senior management, nor any of our employees who in the latter case, may be responsible to perform any work under any resulting Agreement with Canada Post are, or have been, convicted of any of the following offences (other than an offence for which a criminal pardon has been granted):

- frauds against the government under the Criminal Code;
- frauds under the Financial Administration Act;
- payment of a contingency fee to a person to whom the Lobbying Act applies;
- corruption, collusion, bid-rigging or any other anti-competitive activity;
- money laundering;
- participation in activities of criminal organizations;
- income and excise tax evasion;
- bribing a foreign public official; or
- offences in relation to drugs.

We certify that the submitted financial information is correct.

We understand that that by signing the Letter of Offer, subject to the Proposer's right to withdraw a Proposal prior to the Closing Time, Proposals will be irrevocable by the Proposer and remain in effect and open for acceptance by The Corporation for "180" calendar days following the Closing Time.

In the event Canada Post selects our Proposal, in whole or in part, we agree to finalize and execute the Agreement in accordance with procedures stated in the RFP.

In the event the Corporation does not select our Proposal, and we wish to be given a debriefing, we acknowledge that it is our responsibility to request the debriefing within 10 days from the Corporation's official notification of Agreement award.

We hereby consent to Canada Post performing checks with the references listed in the Proposal.

We acknowledge and understand that Canada Post may disqualify the Proposal of any Proposer where the Proposer fails to provide information or makes misrepresentations regarding any of the information included in the Letter of Offer and/or the Proposal. Further, we acknowledge and understand that Canada Post will have the right to rescind any Agreement resulting from this RFP with the Proposer in the event that Canada Post, in its sole discretion, determines that the Proposer has failed to provide information or made misrepresentations regarding any of the information in the Letter of Offer or the Proposal, in addition to or in lieu of any other remedies that Canada Post has in law or in equity.

Signature

Address of Proposer

City Province Postal Code

Telephone

e-mail address

<p>Attachment 1 to letter of offer Declaration of (Actual or Potential) Conflict of Interest:</p> <p>Refer to Schedule "B" attached section 1-A if applicable</p>	<p>Attachment 1 to letter of offer Declaration of (Actual or Potential) Conflict of Interest:</p> <p>Refer to Schedule "B" attached section 1-A if applicable</p>
<p>Pièce jointe n° 2 à la lettre d'offre</p> <p><u>Code de conduite du fournisseur</u></p> <p>1. Introduction</p> <p>La Société canadienne des postes (Postes Canada), une société d'État fédérale, vise à maintenir la confiance de tous ses intervenants en minimisant les risques juridiques, financiers et d'atteinte à la réputation. Le respect des valeurs de la Société et de ses engagements sur le plan environnemental, social et de la gouvernance est essentiel. Postes Canada et les autres membres du Groupe d'entreprises de Postes Canada cherchent à faire affaire avec des fournisseurs qui sont du même avis. Le <i>Code de conduite des fournisseurs de Postes Canada</i> (le Code) décrit les lignes directrices, les principes et les normes que les fournisseurs du Groupe d'entreprises de Postes Canada sont tenus de respecter et de maintenir dans leur entreprise et dans l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement.</p> <p>2. Application</p> <p>Le Code s'applique à tous les fournisseurs du Groupe d'entreprises de Postes Canada ainsi qu'à leurs sous-traitants pour ce qui est de la prestation de biens et de services. Tous les fournisseurs du Groupe d'entreprises doivent examiner attentivement les lignes directrices du Code et convenir de les respecter s'ils souhaitent faire affaire avec Postes Canada.</p> <p>3. Intégrité professionnelle</p> <p><i>Respect des lois</i> Dans toutes leurs activités, les fournisseurs doivent s'assurer qu'ils exécutent leurs activités conformément aux lois, aux règles et aux règlements applicables aux biens et services offerts.</p> <p><i>Conflits d'intérêts</i> Dans le cadre de leur relation avec les employés du Groupe d'entreprises de Postes Canada, les fournisseurs ne doivent pas essayer d'obtenir d'avantage inapproprié ou de traitement préférentiel attribuable à d'autres relations potentiellement nouées avec Postes Canada (par exemple, à titre de client); par ailleurs, il est interdit aux fournisseurs d'influencer de façon inappropriée des employés du Groupe d'entreprises.</p> <p><i>Cadeaux et divertissements</i> L'utilisation inappropriée de divertissements et de cadeaux offerts par les fournisseurs aux employés du Groupe d'entreprises de Postes Canada est interdite. Tout cadeau ou divertissement ne peut être utilisé – que ça soit par sa qualité, sa quantité ou par le moment où il est offert – par les fournisseurs pour obtenir un avantage inapproprié ou un traitement préférentiel. Les fournisseurs doivent tenir à jour des dossiers appropriés des offres de cadeaux et de divertissements à des employés du Groupe d'entreprises de Postes Canada. Les fournisseurs savent que les employés du Groupe d'entreprises de Postes Canada doivent obtenir l'approbation du responsable de leur équipe de gestion de l'approvisionnement avant d'accepter des divertissements ou des cadeaux provenant d'un fournisseur.</p> <p><i>Lutte contre les pots-de-vin et la corruption</i> Il n'est jamais acceptable pour un fournisseur d'offrir un pot-de-vin ou tout autre paiement ou avantage illégal en vue de sécuriser une concession, un contrat ou un traitement favorable.</p>	<p>Attachment 2 to Letter of Offer</p> <p><u>Supplier Code of Conduct</u></p> <p>1. Introduction</p> <p>Canada Post Corporation (Canada Post), a federal Crown corporation, aims to maintain the confidence of all its stakeholders by minimizing legal, financial, and reputation risks. Adherence to our corporate values and Environmental, Social, and Governance undertakings is essential. Canada Post and the other members of the Canada Post Group of Companies (Group of Companies) endeavour to deal with suppliers who share this view. The Canada Post Supplier Code of Conduct (Code) outlines the guidelines, principles and standards that suppliers of the Canada Post Group of Companies are expected to follow and uphold in their business and throughout their supply chain.</p> <p>2. Application</p> <p>The Code applies to all suppliers of the Canada Post Group of Companies, their sub-suppliers and sub-contractors, be it for the supply of goods or services. All suppliers of the Group of Companies must carefully review the guidelines in the Code and agree to abide by the guidelines as a condition of doing business with Canada Post.</p> <p>3. Business Integrity</p> <p><i>Compliance with Laws</i> In all their activities, suppliers must ensure that they conduct business in compliance with the laws, rules and regulations applicable to the goods and services they provide.</p> <p><i>Conflicts of Interest</i> In their relationship with Group of Companies employees, suppliers must not try to gain improper advantage or preferential treatment for other relationships they may have with Canada Post (for example, as a client); furthermore, suppliers must not inappropriately influence Group of Companies employees.</p> <p><i>Gifts and Entertainment</i> The inappropriate use by suppliers of entertainment and gifts with Group of Companies employees is prohibited. Gifts or entertainment must not be used – whether by their quality, quantity, or timing – by suppliers to gain improper advantage or preferential treatment. Suppliers must maintain appropriate records of gift and entertainment offers to Group of Companies employees. Suppliers are advised that Group of Companies employees must seek approval from the head of their Sourcing Management team before accepting entertainment or gifts from a supplier.</p> <p><i>Anti-bribery and Anti-corruption</i> It is never acceptable for any supplier to offer any bribe, kickback or other unlawful payment or benefit to secure any concession, Agreement or other favourable treatment.</p> <p><i>Confidential information and information barriers</i> If in their dealings with Canada Post, suppliers become aware of confidential or material undisclosed information</p>

Renseignements confidentiels et systèmes de protection de l'information

Dans le cadre de leurs opérations commerciales menées avec Postes Canada, si les fournisseurs sont mis au courant de renseignements confidentiels ou importants non communiqués liés au Groupe d'entreprises ou à ses clients, Postes Canada s'attend à ce que les fournisseurs aient en place des politiques et procédures pour la manipulation et l'utilisation appropriées de ces renseignements (notamment un système de protection de l'information). Ces politiques et procédures doivent répondre aux exigences juridiques et réglementaires applicables en vue d'éviter tout accès inapproprié à ces renseignements ou toute divulgation inappropriée de ceux-ci.

Conformité au Régime d'intégrité

Les fournisseurs doivent surveiller la conformité au Régime d'intégrité et communiquer dans les plus brefs délais à Postes Canada tout problème lié à l'admissibilité ou à une suspension les concernant ou concernant leurs sous-traitants. (Le Régime d'intégrité est géré par Services publics et Approvisionnement Canada, et il est accessible à l'adresse www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/ci-if-fra.html.)

4. Pratiques commerciales responsables

Confidentialité et sécurité de l'information

Les fournisseurs doivent uniquement utiliser les renseignements obtenus dans le cadre de leur relation avec le Groupe d'entreprises de Postes Canada aux fins d'approvisionnement.

Les fournisseurs doivent sauvegarder les renseignements de façon sécurisée, comme convenu avec Postes Canada, et avoir en place des politiques et procédures appropriées en matière de sécurité de l'information. Les fournisseurs doivent aviser Postes Canada immédiatement de tout bris réel ou soupçonné de la confidentialité, de tout bris de sécurité ou de toute perte de renseignements relatifs au Groupe d'entreprises.

Reprise des activités administratives et planification en cas d'urgence

Puisque certains biens et services offerts par les fournisseurs sont essentiels aux activités commerciales du Groupe d'entreprises, les fournisseurs sont tenus d'avoir et de maintenir une continuité des activités et des plans de reprise après sinistre, conformément aux règlements et aux exigences contractuelles et de niveau de service applicables.

5. Traitement responsable des personnes

Respect et dignité

Les fournisseurs doivent entretenir des lieux de travail caractérisés par le professionnalisme et le respect de la dignité de tous les individus avec qui leurs employés interagissent. Les fournisseurs doivent respecter la diversité de leurs employés, de leurs clients et des autres personnes avec qui ils interagissent, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du lieu de travail, ce qui comprend le respect de différences, telles que la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, l'identité ou l'expression de genre, les caractéristiques génétiques, la situation de famille ou la déficience. Les fournisseurs ne doivent tolérer aucune forme de harcèlement, de discrimination, de violence, de représailles ou de tout autre comportement irrespectueux et inapproprié.

Pratiques d'emploi

Les fournisseurs doivent respecter les lois applicables en matière de normes d'emploi, de main-d'œuvre, de non-discrimination et de droits de la personne et de l'Organisation internationale du travail (OIT). Si certaines lois n'interdisent pas la discrimination, ou si des lois permettent un traitement différent, les fournisseurs sont tenus de s'engager envers des principes non discriminatoires et de déployer leurs activités équitablement. Si un groupe désigné en

about the Group of Companies or its clients, Canada Post expects suppliers to have in place policies and procedures for the proper handling and use of such information (such as information barriers). These policies and procedures must meet applicable legal and regulatory requirements to prevent in appropriate access or disclosure of this information.

4. Responsible Business Practices

Privacy and Information Security

Suppliers must use information obtained through their relationship with the Group of Companies only for the purpose of the supply relationship.

Suppliers must store information securely, as agreed with Canada Post, and have in place appropriate information security policies and procedures. Suppliers must notify Canada Post promptly of actual or suspected privacy breaches, security breaches or losses of Group of Companies information.

Business Resumption and Contingency Planning

As some suppliers' goods and services are critical to the Group of Companies' businesses, suppliers are expected to have and maintain business continuity and disaster recovery plans in accordance with applicable regulatory, contractual and service level requirements.

5. Responsible Treatment of Individuals

Respect and Dignity

Suppliers must maintain workplaces characterized by professionalism, and respect for the dignity of every individual with whom their employees interact. Suppliers must respect the diversity of their employees, clients and others with whom they interact, both in and outside the workplace, including respect for differences such as race, national or ethnic origin, colour, religion, age, sex, sexual orientation, gender identity or expression, marital status, family status, genetic characteristics, or disability. Suppliers must not tolerate harassment, discrimination, violence, retaliation and other disrespectful and in appropriate behaviour.

Employment Practices

Suppliers must abide by applicable employment standards, labour, non-discrimination and human rights legislation and International Labor Organization (ILO) standards. Where laws do not prohibit discrimination or where they allow for differential treatment, suppliers are expected to be committed to non-discrimination principles and to operate in a way that does not differentiate unfairly. If identified equity groups are under-represented among the Supplier's workforce (Women, Indigenous people, Persons with disabilities, and/or members of visible minorities), Suppliers are encouraged to take action to improve participation by members of these groups

Any facilities used by Canada Post employees or customers as part of fulfilling the Supplier's contract must be reasonably accessible to people with disabilities.

Suppliers must demonstrate that, in their workplaces and the workplaces of their direct suppliers:

- child labour, forced labour and human trafficking are not used;
- discrimination and harassment are prohibited;
- employees are free to raise concerns and speak up without fear of reprisal;
- appropriate and reasonable background screenings, including investigations for prior criminal activity, have been done to ensure the integrity and good character of the suppliers' employees;

vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (femmes, autochtones, personnes handicapées et minorités visibles) est sous-représenté au sein de leurs effectifs, les fournisseurs sont encouragés à prendre des mesures pour augmenter la participation des membres de ces groupes.

Toutes les installations utilisées par les employés ou les clients de Postes Canada dans le cadre de l'exécution du contrat du fournisseur doivent être raisonnablement accessibles aux personnes handicapées.

Dans leur lieu de travail, et celui de leurs fournisseurs directs, les fournisseurs doivent démontrer ce qui suit :

- aucun recours au travail des enfants, au travail forcé ni à la traite des personnes;
- la discrimination et le harcèlement sont interdits;
- les employés peuvent faire part de leurs préoccupations ou signaler des manquements sans crainte de représailles;
- des vérifications d'antécédents appropriées et raisonnables, ce qui comprend des enquêtes visant à relever tout passé criminel, ont été effectuées pour assurer l'intégrité et la bonne moralité des employés des fournisseurs;
- des normes d'emploi claires et appliquées uniformément répondent ou dépassent les exigences juridiques et réglementaires.

Santé et sécurité

Les fournisseurs sont tenus de fournir des lieux de travail sains et sécuritaires qui sont conformes aux lois pertinentes en matière de santé et de sécurité. Les fournisseurs doivent communiquer à tous leurs employés des renseignements et des directives appropriés en matière de préoccupations sur la santé et la sécurité, et ils doivent permettre à leurs employés de prendre leurs responsabilités visant l'entretien d'un lieu de travail sain et sécuritaire.

6. Environnement

Les fournisseurs sont tenus de travailler avec Postes Canada à la promotion de la viabilité environnementale. Les fournisseurs doivent contribuer à la réduction de son empreinte environnementale collective, y compris, sans toutefois s'y limiter, la réduction des émissions de gaz à effet de serre; la réduction des déchets solides, y compris les plastiques; la gestion des déchets et des déversements; l'utilisation des énergies renouvelables; l'utilisation de l'eau et le rejet sécuritaire des eaux usées; et les émissions atmosphériques.

7. Sous-traitants

Les fournisseurs doivent s'assurer que leurs sous-traitants respectent un ensemble de normes compatibles au Code.

8. Tenue de dossiers

Les fournisseurs ne doivent pas détruire des dossiers pouvant être pertinents à une démarche réglementaire ou à une poursuite judiciaire en instance ou éventuelle dont ils sont au courant.

Les fournisseurs doivent tenir à jour des dossiers internes adéquats pour consigner la conformité aux exigences en matière d'approvisionnement du Groupe d'entreprises de Postes Canada, de même que pour consigner le respect de leurs engagements en vertu du Code.

9. Respect et surveillance du code de conduite

Les fournisseurs sont tenus d'adhérer au *Code de conduite des fournisseurs de Postes Canada* et de le respecter. Les fournisseurs sont tenus de confirmer périodiquement par écrit qu'ils répondent à leurs obligations en vertu du Code. Dans certaines circonstances, le Groupe d'entreprises de Postes Canada pourrait exiger la vérification de l'environnement de contrôle d'un fournisseur.

Le non-respect du présent Code pourrait occasionner la rupture de la relation d'un fournisseur avec Postes Canada.

clear and uniformly applied employment standards meet or exceed legal and regulatory requirements.

Health and Safety

Suppliers are expected to provide healthy and safe workplaces and comply with relevant health and safety laws. Suppliers are expected to provide all their employees with adequate information and instruction on health and safety concerns and to enable their employees to meet their responsibilities for the maintenance of a healthy and safe workplace.

6. Environment

Suppliers are required to work with Canada Post to promote environmental sustainability. Suppliers are to help reduce their collective environmental footprint, including but not limited to Greenhouse Gas reduction and mitigation; reduction of solid wastes including plastics; waste / spills management; use of renewable energy; use of water and safe discharge of waste water; and air emissions

7. Sub-Suppliers and Sub-Contractors

Suppliers will ensure that their suppliers and sub-contractors comply with a set of standards compatible with the Code.

8. Record Keeping

Suppliers must not destroy records that may be relevant to any pending or threatened legal or regulatory proceeding of which suppliers become aware.

Suppliers must maintain adequate internal records to document compliance with supply requirements of the Group of Companies and the suppliers' commitments under the Code.

9. Compliance and Monitoring of the Code of Conduct

Suppliers are expected to adhere to and comply with the *Canada Post Supplier Code of Conduct*. Suppliers are required to periodically confirm in writing that they meet their obligations under the Code. In some circumstances, the Group of Companies may audit a supplier's control environment. Failure to comply with the Code may result in the termination of a supplier's relationship with Canada Post.

Coordonnées

Pour toute question portant sur le *Code de conduite des fournisseurs de Postes Canada*, envoyez un courriel aux Services de cyber approvisionnement
eprocurementservices@canadapost.ca

Contact Information

If you have any questions about the Canada Post Supplier Code of Conduct, please email
eprocurementservices@canadapost.ca

SCHEDULE "F" / ANNEXE "F"

ROUYN-NORANDA (QC) SERVICES ROUTIERS / HIGHWAY SERVICES

FUEL ADJUSTMENT PROVISIONS // DISPOSITIONS DE RAJUSTEMENT LIÉ AU CARBURANT

Reconnaissant que le prix du carburant pourrait fluctuer au cours de la durée du contrat, Postes Canada a établi une formule pour calculer un rajustement en fonction du prix à la pompe du carburant diesel ou du carburant ordinaire tirée de la liste des prix des carburants de Kent Marketing Services Ltd à l'adresse www.kentmarketingservices.com. Ces rajustements doivent être gérés selon les dispositions suivantes :

- 1.0 Les tarifs du carburant, selon l'étude du prix à la pompe mensuel figurant sur le site Web de Kent Marketing Services Ltd à l'adresse <http://kentreports.com/WPPS.aspx>, doivent être basés sur le prix de **1,77\$** par litre pour le carburant **Régulier** pour le prix de détail et doivent être considérés comme étant le tarif de base du carburant dans la Demande de proposition aux fins du présent contrat.
- 2.0 Si le prix moyen trimestriel excède ou est inférieur au tarif de base du carburant de l'appel d'offres indiqué à la clause 1.0 ci-dessus, la formule suivante sera appliquée pour calculer le rajustement lié au carburant.
- 3.0 Ce rajustement pour le carburant sera réglé sur une base trimestrielle à la fin des trimestres suivants : mars, juin, septembre et décembre, et devra refléter la moyenne mensuelle pour « **Val D'or** », appelée ci-après la « *moyenne mensuelle* ».
- 4.0 Postes Canada calculera le montant du rajustement lié au carburant comme suit:
COEFFICIENT DU RAJUSTEMENT LIÉ AU CARBURANT (a) X CONSOMMATION MENSUELLE PRÉVUE DE CARBURANT (b x c) = AJUSTEMENT DU CARBURANT (\$)
Où :
 - a) Coefficient du rajustement lié au carburant = différence entre le *prix moyen mensuel* et le tarif de base du carburant dans l'appel d'offres.

Consommation mensuelle prévue de carburant :
 - b) Taux de consommation de carburant :

Fourgon = 21,9 litres/100 km
 - c) Consommation mensuelle prévue de carburant = nombre prévu de kilomètres par mois conformément à l'annexe A, divisé par 100 et multiplié par le taux de consommation de carburant qui s'applique
- 5.0 S'il y a lieu, le rajustement lié au carburant doit être versé à l'entrepreneur par Postes Canada « **SUR UNE BASE TRIMESTRIELLE** » en fonction du montant calculé lorsque le prix moyen mensuel excède le tarif de base du carburant dans l'appel d'offres.
- 6.0 S'il y a lieu, le rajustement lié au carburant sera récupéré par Postes Canada à partir des montants dus à l'entrepreneur lorsque la moyenne mensuelle est inférieure au tarif de base du carburant dans l'appel d'offres.

Recognizing that there may be fluctuation in the price of fuel over the life of an Agreement, Canada Post Corporation has established a formula for calculating an adjustment based on the Pump Price of diesel or regular fuel derived from the Kent Marketing Services Ltd Fuel Price Listings located at www.kentmarketingservices.com and shall be administered according to the following provisions:

- 1.0 Rates for fuel, derived from the Monthly Retail Pump Price Survey listed on the Kent Marketing Services Ltd website at <http://kentreports.com/WPPS.aspx> shall be based on **\$1.77** per litre for **Regular** Retail Price and shall be considered as the Tendered Base price of Fuel (TBPF) for this Agreement.
- 2.0 If the quarterly average price exceeds or falls below the Tendered Base Price of Fuel (TBPF) indicated in the above clause 1.0 then the following formula shall be applied to calculate a Fuel Adjustment
- 3.0 This Fuel Adjustment will be settled on a quarterly basis at the end of the following months: March, June, September and December and shall reflect the Monthly Average price (MAP) for "**Val D'or**", hereinafter referred to as the "*monthly average*".
- 4.0 Canada Post shall calculate the Fuel Adjustment amount as follows:

FUEL ADJUSTMENT FACTOR (a) X ESTIMATED MONTHLY FUEL CONSUMPTION (b x c) = FUEL ADJUSTMENT (\$)
Where:
 - (a) Fuel Adjustment Factor = the difference between the *monthly average* price (MAP) and the Tender Base Price of Fuel bid (TBPF).

 - Estimated monthly fuel consumption:
 - (b) Fuel Consumption Rates:

Cube Van = 21.9 litres / 100 km
 - (c) Estimated Monthly Fuel Consumption: = the monthly scheduled kilometers as per Schedule "A" divided by 100 multiplied by the applicable fuel consumption rate
- 5.0 The Fuel Adjustment where warranted shall be paid by Canada Post "**ON A QUARTERLY BASIS**" to the contractor for the calculated amount when the monthly average price exceeds the Tender Base Price of Fuel (TBPF).
- 6.0 **The Fuel Adjustment where warranted shall be recovered from the Contractor by Canada Post from monies owed to the contractor when the monthly average falls below the Tender Base Price of Fuel (TBPF).**